

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 29 NOVEMBRE 2010 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

( 38 )

<u>Présidence</u>	:	M.	Thierry Gachet
<u>Présents</u>	:	67	Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79
		5	Conseillers communaux
<u>Excusés</u>	:	M.	Bernard Baeriswyl
		Mme	Marie-Christine Dorand
		Mme	Eva Heimgärtner
		M.	Jean-Jacques Marti
		Mme	Martine Morard
		Mme	Françoise Morvant
		Mme	Catherine Nusbaumer
		M.	Pierre-Alain Rolle
		M.	Stanislas Rück
		Mme	Isabelle Teufel
		M.	François Weissbaum
<u>Absent</u>	:	M.	Sébastien Dupré
<u>Scrutateurs</u>	:	M.	Louis Castella
		Mme	Eva Gerber
		M.	René Marty
		M.	Laurent Praz
		M.	Dimitri Sudan
		M.	Thomas Zwald
<u>Assiste à la séance</u>	:	-	
<u>Secrétariat</u>	:	Mme	Catherine Agustoni
		Mme	Anne Banateanu
		M.	André Pillonel

ooo

Séance du 29 novembre 2010

**Ordre du jour**

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que le public présent dans les tribunes et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 8 novembre 2010 contenant l'ordre du jour a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 36 et 37 annexés des séances des 27 et 28 septembre 2010;
3. Election d'un scrutateur en remplacement de M. Laurent Moschini;
4. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de Mme Valérie Michel Dousse;
5. Rectification du règlement sur le droit de cité communal – adaptation à la loi du 9 mai 2007 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois du 15 novembre 1996 (article 9) – message n° 55bis;  
Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic
6. Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets – message n° 62;  
  
Rapport de la Commission de l'Edilité  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement
7. Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) – message n° 63;  
  
Rapport de la Commission de l'Edilité  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement
8. Décision quant à la transmission des postulats :
  - n° 60 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal de réactiver rapidement le projet de l'Agenda 21 "21 Jardins pour la Ville de Fribourg";
  - n° 61 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires demandant la mise en place de conteneurs de quartier pour les déchets compostables;
  - n° 62 de M. Daniel Gander (UDC) et de 7 cosignataires demandant le rétablissement des places de parc supprimées aux abords des commerces et de la gratuité du parcage entre 12.00 et 14.00 heures;
  - n° 63 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires demandant la suppression de la taxe de parcage aux abords des sites sportifs;

Séance du 29 novembre 2010

Ordre du jour (suite)

- n° 64 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant une série de mesures pour renforcer la sécurité des cyclistes et promouvoir le vélo en ville;
  - n° 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de MM. Pierre Olivier Nobs (PCSO) et Marc-Antoine Gamba (PDC) demandant la pose d'une borne rétractable sur les routes du Fort-Saint-Jacques et de la Vignettaz;
9. Réponse à la question n° 159 de M. Claude Schenker (PDC) relative aux intentions du Conseil communal quant à l'utilisation des espaces qui se libèrent au cimetière;
10. Divers.

ooo

**1. Communications du  
Président**

Le Président relève que, comme chacun le sait sans doute, M. L. Laini a démissionné du Conseil général, tout en restant Président de la Commission des naturalisations. Il appartient à Mme C. Frieden de lui succéder.

Mme Cosima Frieden (PCSO) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président annonce que M. L. Liaudat a démissionné avec effet immédiat le 28 novembre 2010.

Le Président adresse les félicitations de toute l'assemblée à Mme E. Strozzi pour la naissance de son fils Tobia.

Le Président communique ensuite à ses collègues ce qui suit :

*"En date du 29 septembre 2010, le Bureau a participé à la procédure de consultation concernant la réglementation d'exécution de la loi sur l'information et l'accès aux documents, et en particulier l'ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes.*

*Je vous communique également les dates des prochaines séances jusqu'à la fin de la législature. Outre les deux séances des 20 et 21 décembre 2010 consacrées à l'examen du budget, il s'agit du lundi 28 février 2011, avec une éventuelle séance de relevée, le 1<sup>er</sup> mars 2011."*

Le Président s'exprime ensuite comme suit :

Minute de silence

*"J'ai la tristesse de vous annoncer le décès aujourd'hui même de M. G. Sauterel qui fut membre de notre Conseil de 1970 à 1980, puis membre du Conseil communal de 1980 à 1996, période durant laquelle il assumait en particulier la fonction de Président des Services industriels. Je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence." (L'assemblée se lève pour quelques instants de silence).*

Le Président prie ensuite les membres d'apporter leurs propositions ou postulats sur la table présidentielle avant l'ouverture des "Divers", de même que leurs questions écrites.

Séance du 29 novembre 2010

Communications du  
Président (suite)

*"Je vous rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences".*

ooo

**2. Approbation des procès-verbaux n° 36 et 37 des séances des 27 et 28 septembre 2010**

Le procès-verbal n° 36 de la séance du 27 septembre 2010 n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

- Procès-verbal n° 37 de la séance du 28 septembre 2010

Mme Antoinette de Weck (PLR) souhaite s'assurer que les chiffres avancés par M. J. Bourgknecht en page 179 quant au coût de la participation de la Ville sont corrects. Il s'agit de la phrase suivante : *"Grâce à ces apports complémentaires, la part à charge de la Ville de Fribourg a été réduite de plus de 3 millions de francs, passant de 17,9 millions à 14,7 millions de francs."* *"J'aimerais la confirmation que le procès-verbal est exact."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, répond comme suit :

*"Oui ! Je les confirme."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) se réserve dès lors de poser une question à ce sujet sous les "Divers".

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, tient à rectifier une demi-phrase de son rapport concernant la salle "Equilibre", phrase rapportée en page 164 du procès-verbal.

*"J'ai affirmé dans ce passage qu'on a enregistré un retard pour le début du chantier en raison des négociations qui ont eu lieu pour les contrats qui devaient être conclus avec les architectes et ingénieurs. Suite à des informations reçues ultérieurement, il appert que cela n'est pas exact, même si le mystère demeure sur les raisons sur lesquelles il a fallu quatre ans pour signer ces contrats. En revanche, le report du début du chantier est en fait lié aux modifications apportées à la partie scène et à la partie technique scénique, problème qui n'était toujours pas complètement réglé au moment de la séance du 28 septembre 2010."*

M. John Clerc (PS) relève qu'à la fin des procès-verbaux, se trouvent trois signatures. *"C'est très bien. Mais est-il indiqué que quelqu'un qui n'a pas participé à une séance signe un procès-verbal ? Est-il indiqué que quelqu'un qui n'a présidé que très partiellement une séance signe ce même procès-verbal ? Ne serait-il pas souhaitable que, dans la mesure où un vice-président préside durant un long laps de temps une séance, son nom figure également parmi les signataires du procès-verbal ? Il s'agit d'une modeste question qui mériterait peut-être un petit examen par le Bureau."*

Le Président s'exprime comme suit :

*"Vous me permettrez de ne pas me récuser pour apporter un premier élément de réponse. Je ne me récuse pas pour signer un procès-verbal, mais c'est très volontiers que je soumettrai la signature d'un procès-verbal à mon Vice-Président. C'est encore plus volontiers que le Bureau examinera votre demande."*

Séance du 29 novembre 2010

Approbation des procès-verbaux no 36 et 37 des séances des 27 et 28 septembre 2010 (suite)

Le procès-verbal n° 37 est approuvé avec la rectification demandée et est approuvé avec les considérants ci-dessus.

ooo

**3. Election d'un scrutateur en remplacement de M. Laurent Moschini**

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit.

Discussion

M. Laurent Moschini (PS) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. F. Miche au poste de scrutateur. Jurassien du Sud – il tient à cette précision – il est né à Genève en 1982 et habite notre ville depuis plus de vingt ans. Même si ce n'est que tout récemment qu'il a intégré notre Conseil général, ses premiers pas en politique remontent à 2003. Il a été assistant de L. Chappuis et a siégé au comité des jeunes socialistes fribourgeoises, ainsi qu'au comité directeur du parti socialiste cantonal. Il est actuellement membre du comité du PS local, Président du bureau de vote de la Ville. Depuis huit ans maintenant, il exerce le métier de sacristain, tout en travaillant d'arrache-pied à son mémoire en anthropologie. Il est également actif au sein de plusieurs associations.*

*Nous vous remercions de lui apporter vos voix."*

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	62
Bulletins rentrés	62
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	61
<b>Majorité absolue :</b>	<b>31</b>

**M. François Miche est élu avec 53 voix.** (Applaudissements)

Ont obtenu des voix : M. Christoph Allenspach (3), M. John Clerc (2), M. Vincent Jacquat (1), M. Laurent Moschini (1), M. Stéphane Peiry (1).

Le Président félicite M. F. Miche de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de ce mandat.

ooo

Séance du 29 novembre 2010

**4. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de Mme Valérie Michel Dousse**

Discussion

après : M. Claude Schenker (PDC) s'exprime dans les termes ci-

*"Pour combler la vacance au sein de la Commission de l'Informatique, le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de proposer la candidature de Mme C. Thiémard. Mariée, mère de deux enfants adultes, Mme Thiémard est économiste. Elle assume de nombreux mandats, comme celui de Conseillère d'Agglomération ou de Présidente de l'Association du quartier Gambach-Guintzet. Pour siéger à la Commission de l'Informatique, le PDC présente une candidate très qualifiée. Merci de lui apporter votre soutien et de lui faire confiance."*

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	64
Bulletins rentrés	63
Bulletins blancs	6
Bulletin nul	0
Bulletins valables	57
<b>Majorité absolue :</b>	<b>29</b>

**Mme Cécile Thiémard est élue avec 54 voix.** (Applaudissements)

Ont obtenu une voix : M. Louis Castella, M. John Clerc, M. Pascal Wicht.

Le Président adresse ses félicitations à Mme C. Thiémard et lui souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement de ce nouveau mandat.

ooo

**5. Rectification du règlement sur le droit de cité communal – adaptation à la loi du 9 mai 2007 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois du 15 novembre 1996 (article 9)**

Discussion générale et entrée en matière

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

*"Lors de sa séance du 19 avril 2010, le Conseil général a longuement débattu de ce règlement sur le droit de cité communal, et en particulier de son article 9 portant sur le principe des émoluments administratifs (cf. ledit procès-verbal, p. 434 à 439). La version de cet article 9 proposé par le Conseil communal prévoyait à son 1<sup>er</sup> alinéa : 'Pour la couverture totale des frais de procédure en matière de naturalisation, il est perçu par dossier un émolument calculé en fonction du travail fourni par l'Administration et la Commission (Fr. 80,-/heure) pouvant aller jusqu'à un maximum de 3'000 francs.' Le 2<sup>ème</sup> alinéa ajoutait : 'Dans des cas particulièrement complexes, l'émolument peut être majoré d'un tiers, toutefois dans les limites du montant maximal.'*

*Au terme du débat, le Conseil général adopta la version ci-après pour le 1<sup>er</sup> alinéa : 'Pour la couverture totale des frais de procédure en matière de naturalisation, il est perçu par dossier un émolument calculé en fonction du travail fourni par*

Séance du 29 novembre 2010

Rectification du règlement sur le droit de cité communal – adaptation à la loi du 9 mai 2007 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois du 15 novembre 1996 (article 9) (suite)

---

*l'administration et par la Commission, pouvant aller jusqu'à un maximum de 3'000 francs' (Cf. procès-verbal du 19 avril 2010, p. 438). Quant aux alinéas 2 et 3 de l'article, ils furent adoptés sans observations. Enfin, un amendement du Conseiller général V. Jacquat concernant le 4<sup>ème</sup> alinéa fut rejeté.*

*Appelé à prendre position sur ce règlement, le Service cantonal de l'état civil et des naturalisations nous annonça ne pas pouvoir admettre cet article 9. Il nous recommandait notamment de 'prévoir une fourchette des émoluments ainsi qu'un tarif détaillé des services'. En outre, ce Service nous demandait de biffer le 2<sup>ème</sup> alinéa. Les mêmes considérations furent émises par le Service des communes, ce dernier insistant sur le fait que supprimer le tarif horaire ne permet plus de satisfaire aux conditions légales.*

*Suite à un échange de correspondance entre ces deux offices et notre service juridique, le Conseil communal vous soumet dans sa version rectifiée un émolument – je ne cite que les éléments modifiés – de **80 à 150 francs/heure ainsi que la suppression de l'ancien alinéa 2.***

*Je précise que la décision prise par le Conseil général et la modification ratifiée par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil communal sera à même d'adopter un tarif d'émolument en matière de naturalisation."*

La discussion n'est pas demandée.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail.

Article 9 rectifié

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 62 voix contre 2 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- le règlement sur le droit de cité communal du 19 avril 2010;
- le préavis du Scm et du SECiN des 31 août et 9 juin 2010;
- le préavis du Bureau du Conseil général du 22 septembre 2010;
- les messages n° 55 et 55bis respectivement des 9 mars et 2 novembre 2010;

Séance du 29 novembre 2010

Rectification du règlement sur le droit de cité communal – adaptation à la loi du 9 mai 2007 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois du 15 novembre 1996 (article 9) (suite)

---

arrête

Article 9 "Principe"

<sup>1</sup> Pour la couverture totale des frais de procédure en matière de naturalisation, il est perçu par dossier un émolument calculé en fonction du travail fourni par l'administration et par la Commission, de 80 à 150 francs/heure, et pouvant aller jusqu'à un maximum de 3'000 francs. Cet émolument prend notamment en compte les coûts salariaux, les indemnités versées à la Commission, ainsi que les frais administratifs tels que confection des documents et débours divers (frais de bureau, de port, etc.) Le Conseil communal fixe le tarif horaire dans un arrêté d'exécution.

<sup>2</sup> (Ancien alinéa 3)

En cas de retrait, de renvoi ou de rejet de la demande, l'émolument reste acquis pour les étapes de la procédure effectuée.

<sup>3</sup> (Ancien alinéa 4)

L'émolument peut être réduit en tenant compte de la situation personnelle de la personne requérante, notamment de la situation familiale. Pour le surplus, l'article 129 CPJA demeure applicable.

Fribourg, le 29 novembre 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry Gachet

André Pillonel"

ooo

Discussion générale et entrée en matière

**6. Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets**

---

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, s'exprime comme suit :

*"Au nom de la Commission de l'Edilité, je remercie M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, M. P. Dreyer, ingénieur de Ville et M. K. Krattinger, chef de la Voirie, des explications complémentaires qu'ils nous ont fournies en séance. En réalité, il n'était pas nécessaire d'avancer beaucoup d'arguments pour convaincre la Commission de l'Edilité de la nécessité de l'achat de ce camion pour assurer le contrat passé avec la Commune de Villars-sur-Glâne. La Commission salue cette collaboration intercommunale, de même que toute autre forme de coopération avec d'autres communes, non seulement pour le ramassage des déchets, mais également pour le déneigement, la distribution et l'épuration des eaux, ou dans le domaine du cadastre. Notre Commission salue tout rapprochement avec les communes de l'agglomération.*

Rapport de la Commission de l'Edilité

---

*Ce contrat permettra également aux habitants des deux collectivités de déposer leurs déchets recyclables dans tous les points de récolte des deux communes.*

*Nous avons pu constater que la Voirie peut offrir cette prestation à un prix inférieur à celui d'un transporteur privé. C'est sans doute le*



Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

---

*signe d'une organisation efficace. On nous a indiqué en séance qu'une externalisation de la récolte des déchets, comme c'est le cas à Bulle, ne serait pas avantageuse pour une ville de la taille de Fribourg.*

*La Commission salue également l'achat d'un poids lourd conforme à la norme Euro 5, voire même à la future norme Euro 6, pour autant qu'il soit possible de commander déjà un véhicule de ce type. Notre collectivité publique donnera ainsi le bon exemple en matière de protection de l'air. Ce nouveau poids lourd permettra aussi d'assurer la récolte des déchets verts supplémentaires provenant de Villars-sur-Glâne.*

*C'est par 9 voix contre 1 que la Commission de l'Edilité vous propose d'autoriser le Conseil communal à engager un montant de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue de cette collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets."*

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"Le message n° 62 présente de manière synthétique la perspective d'une collaboration entre les communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne pour le ramassage et la gestion des déchets. Les membres de la Commission financière ont reçu une documentation complémentaire constituée, en photocopies, d'un contrat signé entre les parties et d'un bilan établi par la Direction de l'Edilité.*

*Devant la Commission financière, le Vice-Syndic, M. J. Bourgknecht, a affirmé que 'du point de vue financier l'opération sera neutre et même légèrement bénéficiaire pour la Ville de Fribourg'.*

*La Commission financière relève toutefois que dans toute démarche novatrice incluant des aspects financiers significatifs, il peut y avoir sur ou sous-évaluation de certaines données. Pour le projet que nous examinons, le bilan financier établi par la Direction de l'Edilité, fixe à 65 % la quote-part à charge de l'exploitation du camion-poubelle. Cette quote-part résulte d'une prévision selon laquelle, pour ce travail, la Ville n'utilisera en fait que 65 % des trois équivalents plein temps affectés à cette activité. Il existe ainsi un risque que cette quote-part soit inférieure à la réalité; dans ce cas, l'opération serait déficitaire pour la Ville. Cette perspective n'est, en l'état, qu'une hypothèse. La Commission financière renonce à proposer une modification du projet mais attend du Conseil communal un bilan de l'opération au terme du premier exercice; il sera alors possible de chiffrer concrètement les données financières de l'opération.*

*Au plan des considérations générales, la Commission financière se réjouit de la nouvelle étape marquant l'élargissement des collaborations entre les communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne.*

Proposition

*La Commission financière préavis favorablement, par 9 voix sans opposition mais avec une abstention, l'engagement d'un montant de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime comme suit :

*"Le Conseil communal vous demande de l'autoriser à engager un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion afin de pouvoir procéder,*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

---

dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, au ramassage des déchets sur le territoire de la Commune de Villars-sur-Glâne. Je remercie les Présidents des Commission de l'Edilité et financière de leur soutien. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à leurs déclarations et au message que vous avez reçu.

Vous me permettrez néanmoins les brèves remarques suivantes.

1. Le Conseil communal n'a pas inscrit ce montant au budget d'investissement 2010, puisqu'il ne pouvait pas savoir à l'époque qu'un accord serait trouvé entre les deux communes pour une collaboration qui doit être effective le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
2. Le Conseil communal – c'est, me semble-t-il, le point central de ce message – se réjouit de l'aboutissement de cet accord qui constitue un signal des plus positif dans le cadre de la collaboration intercommunale et plus particulièrement dans le rapprochement entre la Ville de Fribourg et les différentes communes de l'agglomération. Cette nouvelle collaboration s'ajoute, en effet, aux nombreuses autres qui existent déjà et qui continuent à se développer, notamment en matière de gestion des réseaux d'eau potable, de cadastre, de déneigement ou encore de contentieux. Il ne fait aucun doute que cette collaboration d'importance sera un atout non négligeable dans le cadre des démarches entreprises en vue d'une future fusion des communes du Grand-Fribourg.
3. Cette collaboration qui n'engendrera pour la population intéressée aucune modification des prestations offertes se fera au bénéfice des deux communes, Villars-sur-Glâne profitant d'une pratique éprouvée de la Ville dans ce domaine. L'effet de masse sur le marché des déchets recyclables permettra de diminuer certains coûts. En outre, l'effet d'économies d'échelle permettra au service de la Voirie de rationaliser et d'optimiser son fonctionnement, tant et si bien que seuls deux nouveaux collaborateurs seront engagés, alors que, comme vous le savez un camion-poubelle nécessite la présence simultanée d'un chauffeur et de deux éboueurs.
4. Enfin, le fait que les points de récolte situés sur le territoire de la Ville de Fribourg seront accessibles aux habitants de Villars-sur-Glâne et vice-versa constituent un avantage concret qui sera certainement apprécié des habitants.
5. Du point de vue financier, nos frais effectifs, c'est-à-dire les traitements et charges sociales des employés qui travailleront pour Villars-sur-Glâne, ainsi que les frais financiers et les coûts d'exploitation des véhicules seront facturés. Le montant de l'offre est de 367'495,50 francs par an – en tout cas en l'état -. Il sera évidemment adapté en fonction du tonnage des déchets récoltés; les hausses de la TVA ou de la RPT seront également répercutées.

En conclusion, je vous prie au nom du Conseil communal d'accepter l'arrêté qui vous est soumis, tout en rassurant le Président de la Commission financière. Comme celle-ci le souhaite, un bilan de l'opération – nous avons tout intérêt à le faire – sera tiré après une année d'exploitation."

Rapport du groupe libéral-radical

---

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe libéral-radical est évidemment très favorable à un rapprochement entre notre Commune et Villars-sur-Glâne. Et il soutiendra tout ce qui va dans ce sens. Si l'achat d'un camion peut y contribuer il ne s'y

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

---

*opposera en principe pas. Toutefois, cet esprit de collaboration ne doit pas nous aveugler au point de prendre des décisions qui pourraient avoir des conséquences inconsidérées sur les finances de la Ville.*

*Depuis la réception de ce message, nous avons reçu des informations sur le litige qui oppose Villars-sur-Glâne à l'entrepreneur privé qui collecte les ordures de cette commune. Je m'étonne du reste que le Conseil communal, par la voix de M. le Vice-Syndic, n'en ait pas fait mention lui-même. Ainsi un recours vient-il d'être déposé auprès du Tribunal cantonal contre la décision du Préfet déclarant irrecevable le recours de cette entreprise contre l'adjudication de cette prestation à la Ville. Or, le Tribunal cantonal vient de rendre une ordonnance interdisant à Villars-sur-Glâne d'entreprendre quoi que ce soit qui viderait de toute substance la procédure d'appel d'offres qu'elle pourrait se voir contrainte de lancer et ce jusqu'à droit connu, sur la demande d'effet suspensif.*

*Cela signifie que l'accord conclu entre la Ville et Villars-sur-Glâne est suspendu et que Villars-sur-Glâne ne peut rien entreprendre jusqu'à la décision du Juge au sujet de l'effet suspensif. Si l'effet suspensif est octroyé, il faudra attendre la décision sur le fond pour savoir si Villars-sur-Glâne doit procéder par un appel d'offres.*

*Dès lors, se pose la question : Faut-il acheter ce camion, dont nous-mêmes n'avons pas besoin, si Villars-sur-Glâne ne peut pas conclure cet accord de collaboration avec la Ville. Ne devrions-nous pas attendre au moins la décision sur l'effet suspensif, surtout que ce message peut être présenté à toute séance ultérieure du Conseil général ?*

*Selon la réponse donnée par le Conseil communal, je déposerai une demande de renvoi de ce message."*

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

*"Nous n'avions bien évidemment pas connaissance de ce que Mme A. de Weck vient de nous communiquer, mais, comme les renseignements qui nous ont été fournis en séance de la Commission financière laissaient entendre que, le cas échéant, la Commune pourrait reporter la commande du véhicule, en utilisant un camion de remplacement ces informations de dernière minute ne modifieront pas notre prise de position.*

*Le groupe UDC a procédé à l'analyse et à l'évaluation des éléments qui nous sont présentés dans le message n° 62 du Conseil communal. Sans reprendre le détail de ce dossier, nous relevons les principaux points qui suivent :*

- 1. La reprise de la collecte des déchets de Villars-sur-Glâne par la Commune de Fribourg permet, par l'effet de synergies de regrouper un secteur de service qui va dans le sens des buts visés par la fusion des communes du Grand-Fribourg. En outre, cette opération devrait permettre la rationalisation du ramassage des déchets.*
- 2. L'engagement de deux collaborateurs supplémentaires et l'achat d'un camion pour la récolte des déchets n'augmentera pas les charges de la Ville de Fribourg dans le secteur de la Voirie. Ces coûts supplémentaires seront en effet couverts dans leur totalité conformément au contrat passé entre les deux communes et portant la date du 16 juin 2010.*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

3. *Nous avons expressément demandé à la Direction de l'Edilité de présenter le bilan détaillé de l'opération au terme du premier exercice. Ce bilan comprendra évidemment le décompte précis et complet des charges, c'est-à-dire de personnel, d'amortissement du matériel, du carburant .... Les données qui nous sont présentées aujourd'hui pourront ainsi être comparées.*
4. *Sur la base des déclarations qui nous été faites, nous constatons, pour autant que la réalité confirme ces dires que la solution qui nous est présentée permet à la collectivité de sensibles diminutions des coûts par rapport à la situation actuelle.*

*Pour terminer, rappelons que les collectivités publiques ne sont pas des entrepreneurs. Les règles qui les régissent sont en effet étrangères à celles des marchés. Dans le cas présent, nous considérons cependant qu'il n'y a pas création d'un nouveau service, puisqu'il s'agit de l'extension d'un service déjà existant à la demande expresse d'une commune tierce, et ce à des prix sensiblement plus avantageux grâce aux effets de synergie.*

*Pour le reste, nous demeurons convaincus que dans tous les domaines où l'efficacité des services et des coûts le démontre, l'option de l'externalisation doit être envisagée. Nos conseillers l'ont précisé à plus d'une occasion déjà.*

*Compte tenu de ces considérations, la majorité du groupe UDC soutiendra la proposition d'arrêté n° 62 du Conseil communal."*

Rapport du groupe PCSO

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) fait la déclaration ci-après :

*"En préambule de l'examen du message n° 62 concernant l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets, le groupe chrétien-social/Ouverture aimerait rappeler certains principes fondamentaux. De manière générale, nous soutenons les collaborations intercommunales, notamment en raison des économies d'échelle qu'elles permettent que ce soit en matière de Voirie, de ramassage de déchets, d'entretien des routes.... Pour notre groupe, il s'agit d'une manière comme une autre de se rapprocher de nos communes voisines en vue de la fusion, étant bien entendu qu'il ne s'agit là que d'un des éléments d'un futur ménage commun.*

*Notre groupe rappelle également être particulièrement attaché à ce que la gestion des déchets et la Voirie demeure en main publique. A ce sujet, nous nous devons de rappeler que dans de nombreux pays où ces tâches sont privatisées, on doit ensuite les payer au centuple et c'est peu dire. En effet, la tentation est très grande de brader les prix pour ensuite se débarrasser des ordures de manière frauduleuse ou pour les exporter dans des pays moins sourcilleux. C'est aussi, bien évidemment, faire le lit d'organisations criminelles et autres mafias.*

*Pour ce qui est du présent message, le groupe chrétien-social/Ouverture constate que les frais seront intelligemment répartis entre Villars-sur-Glâne et Fribourg et que la réorganisation des services permettra d'économiser un poste de travail, tout en assumant les tâches en partenariat avec notre voisine. Notre groupe est également très satisfait de l'introduction du principe de la réciprocité en matière de déchetterie. En effet, les frontières communales n'avaient, à notre sens, aucune raison d'être dans ce domaine ni dans celui de l'environnement.*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

*Nous nous permettons néanmoins de prier avec insistance le Conseil communal de tout mettre en œuvre pour essayer d'acquérir un camion répondant aux normes Euro 6. Ces normes Euro 6 entreront en vigueur au sein de l'Union européenne en 2014. Ces normes permettent d'éviter l'émission de particules évidemment, mais surtout de réduire drastiquement les rejets d'oxyde d'azote. A ce sujet, notre groupe rappelle que dans son dernier communiqué de presse, l'Office fédéral de l'Environnement – c'était en novembre de cette année – a relevé que même si d'une manière générale la qualité de l'air s'améliore dans notre pays, les oxydes d'azote restent un problème qui mérite un effort soutenu. Avant de conclure, je tiens à préciser que notre groupe s'opposera à toute demande de renvoi. Rappelons la déclaration de M. K. Krattinger devant la Commission de l'Edilité qui nous a indiqué que notamment le mardi, on utilise un vieux poids-lourd qui ne répond plus du tout aux normes actuelles et qui doit être utilisé comme véhicule de secours. L'acquisition d'un véhicule neuf permettra ainsi de disposer d'un véritable véhicule de secours, car on peut aisément imaginer que l'actuel camion de secours connaîtra prochainement une issue fatale.*

*Voilà pourquoi notre groupe est très satisfait de l'achat proposé dans une perspective de collaboration avec notre voisine de Villars-sur-Glâne. Nous soutiendrons évidemment cette acquisition."*

Rapport du groupe socialiste

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime comme suit :

*"Je dois un peu au pied levé remplacer ma collègue, Mme A. Burgener Woefray qui rentre de Zurich et qui aurait dû présenter le rapport de notre groupe. Je me permettrai donc d'être extrêmement succinct.*

*Lors de sa séance préparatoire, le groupe socialiste a approuvé à l'unanimité des membres présents, l'achat de ce camion-poubelle. Nous saluons bien évidemment et en premier lieu cette véritable opportunité dans la perspective d'une collaboration avec Villars-sur-Glâne. Cette coopération s'inscrit d'une manière tout à fait concrète et bienvenue dans la volonté de rapprochement des deux communes. Grâce à cette démarche, les habitants de ces deux communes pourront franchir les limites communales pour amener leurs déchets recyclables dans les points de récolte. Cette collaboration favorisera également une rationalisation des trajets du véhicule pour la collecte des déchets. Il convient également de mettre en évidence la recherche de l'optimisation des prestations, en précisant qu'il y aura lieu de veiller aux conséquences concrètes de cette coopération sur le travail quotidien des chauffeurs et éboueurs.*

*Nous avons également pris acte que la question de l'acquisition d'un camion se poserait au plus tard dans deux ans, indépendamment de la prochaine collaboration avec Villars-sur-Glâne.*

*Pour le reste, je partage les opinions exprimées précédemment à teneur desquelles, l'arrêté peut être approuvé dès ce soir, malgré les éléments mis en relief tout à l'heure par Mme A. de Weck et dont je n'avais pas non plus connaissance. Je ne doute pas que M. J. Bourgknecht saura nous fournir dans quelques instants des éléments d'information complémentaire."*

Rapport du groupe démocrate-chrétien

M. Jean-François Feyer (PDC) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe démocrate-chrétien n'avait pas non plus connaissance des informations données par Mme A. de Weck. Quand, la semaine dernière, il a accepté à l'unanimité la demande d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets. Nous nous réjouissons de*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

---

*cette nouvelle collaboration intercommunale ainsi que de l'optimisation des ressources de la Voirie, qui engendrera l'économie d'un poste pour cette tâche. En effet, deux collaborateurs au lieu de trois – comme c'est la règle pour les équipes des camions de ramassage des ordures – seront engagés.*

*Notre groupe pense que la privatisation ne peut guère être recommandée pour la récolte des déchets dans une ville de la taille de Fribourg. En revanche, il trouve la durée du contrat de cinq ans un peu courte. Une durée de dix ans aurait été préférable, vu que l'investissement est important et le bénéfice minime.*

*Le prix à la tonne doit être renégociable, surtout si la TVA et la taxe poids-lourd devaient augmenter."*

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, n'est pas être en mesure de se prononcer sur le litige juridique entre Villars-sur-Glâne et une entreprise privée. *"Pour la Commission de l'Edilité, il est évident que la collaboration avec une commune voisine constitue l'option prioritaire. Une éventuelle décision de report de l'achat de ce camion reviendrait à lancer un très mauvais signal à l'adresse de cette commune. En dépit de ce litige, il doit nous être sans doute possible de prendre dès aujourd'hui la décision d'accepter cet achat. Dans l'hypothèse où ce litige serait tranché dans un sens défavorable, il serait toujours possible de renoncer à la commande.*

*Je ne peux que répéter ensuite qu'il nous a été confirmé en séance de la Commission que la Commune acquerrait un véhicule conforme aux normes Euro 5, voire même Euro 6. La Ville optera pour la norme la plus sévère possible existant au moment de l'achat."*

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise ce qui suit :

*"La Commission financière s'est préoccupée de la procédure de recours à laquelle Mme A. de Weck fait allusion. Avant de se déterminer sur le projet et de prendre sa décision, elle s'est renseignée. Voici l'information qu'elle a reçue. Dans un premier temps, le dossier était encore à l'examen auprès de la Préfecture de la Sarine. Ensuite, telle quelle nous a été communiquée verbalement, la décision du Préfet était de rejeter ce recours, sans qu'il y ait possibilité d'effet suspensif en cas de recours. Nous en avons conclu que nous pouvions nous déterminer et préavis favorablement cette acquisition. Ce point n'a pas été mentionné dans mon rapport, du fait que la question paraissait réglée avant l'intervention de Mme de Weck.*

*Ajoutons que M. K. Krattinger, chef de la Voirie, a souligné devant la Commission que même en cas d'acceptation du recours, l'achat d'un nouveau camion-poubelle est programmé et sera même nécessaire dans un délai de deux ans. En d'autres termes, si l'éventualité que nous évoquons aujourd'hui devait se concrétiser, cette acquisition ne serait malgré tout pas inutile, mais simplement anticipée par rapport à la date initialement prévue pour ce remplacement.*

*La Commission financière n'avait ainsi pas connaissance de l'effet suspensif qui nous a été annoncé. Elle s'est déterminée en dehors de cette option. Chacun des membres de la Commission se déterminera personnellement sur la proposition qui pourrait nous être soumise."*

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie tous les rapporteurs des groupes qui, en général,

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

---

soutiennent la proposition du Conseil communal. L'une ou l'autre interventions appellent un petit commentaire.

*"A M. P. O. Nobs, je peux confirmer que le camion qui sera acquis répondra aux normes écologiques les plus élevées, c'est-à-dire les dernières en vigueur.*

*J'en viens à la procédure judiciaire entre la Commune de Villars-sur-Glâne et l'entreprise avec laquelle elle collabore pour le ramassage des déchets jusqu'à la fin de cette année. Comme première remarque, je tiens à relever que nous n'avons rien caché de ce litige devant les Commissions. Tant la Commission de l'Edilité que la Commission financière étaient au courant qu'une procédure judiciaire était en cours. Nous les avons informées, tout en leur demandant de demeurer relativement discrètes, puisque la Commune de Villars-sur-Glâne qui est partie dans ce litige – ce qui n'est pas le cas de la Ville de Fribourg – souhaitait une certaine discrétion pour assurer le succès de cette procédure.*

*Permettez-moi de cadrer en quelques mots l'objet de ce recours. La société recourante conteste la décision de la Commune de Villars-sur-Glâne de confier le ramassage des déchets à la Ville de Fribourg, sans passer par les procédures prévues par la législation sur les marchés publics. Or il ressort de différentes jurisprudences antérieures tant au niveau suisse que même européen, que la législation concernant les marchés publics n'est pas applicable lorsqu'il y a collaboration entre collectivités publiques. Voilà sur quoi porte le litige. Nous avons bon espoir, tant du côté de la Ville de Fribourg que de celui de la Commune de Villars-sur-Glâne, que ce recours soit rejeté. Récemment, le Préfet de la Sarine a déclaré du reste ce recours irrecevable et a même précisé qu'un éventuel recours contre sa décision n'aurait pas d'effet suspensif. Sur ce, est survenue, la semaine passée, cette décision – je dirais – superprovisoire du Tribunal cantonal sur cet aspect de l'effet suspensif.*

*Dans ce contexte, ce que je tiens à dire – parce que, évidemment, il ne nous appartient pas de nous immiscer dans cette procédure – c'est ce que j'ai déjà affirmé devant la Commission financière -, c'est que nous pouvons, sans aucun problème passer un contrat de commande du véhicule avec réserve quant à l'aboutissement du recours. C'est ainsi que nous voulons procéder, parce que ce mode de faire nous permet de gagner du temps. Il existe en effet un certain délai de livraison pour ce type de camion. Un renvoi de ce message pour les motifs évoqués serait, à mon sens, malheureux puisqu'il impliquerait que nous ne pourrions pas passer maintenant un contrat de commande, commande qui ne sera évidemment débloquée qu'au moment où le sort du recours sera définitivement scellé.*

*Je vous prie donc de ne pas voter le renvoi de cet objet et je vous confirme que le contrat de commande sera muni d'une réserve quant à l'aboutissement de ce recours."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

*"Vu la déclaration de M. le Vice-Syndic, je suis d'accord de ne pas demander le renvoi. En revanche, je souhaite déposer un amendement allant dans le sens de cette déclaration, amendement qui dirait en substance que le Conseil communal est autorisé à engager le montant prévu 'dès que le sort du litige entre Villars-sur-Glâne et la société Andrey Transports sera réglé'."*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

---

Examen de détail

Aucune proposition de non entrée en matière ou de renvoi n'étant dès lors plus présenté, il a été procédé à l'examen de détail.

Article premier

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière précise ce qui suit :

*"La Commission financière avait déjà envisagé la perspective dans laquelle nous nous trouvons, à peu de chose près. Elle avait retenu la formulation que je cite à titre d'information : 'Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets, sous réserve de l'issue de la procédure en cours y relative.'"*

*Voilà de quelle manière nous avons imaginé de formuler cette réserve."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

*"Je peux tout à fait me rallier à la formulation de la Commission financière. J'aimerais également savoir si le Conseil communal peut également accepter cet amendement, vu la déclaration qu'il a faite il y a quelques instants."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, déclare ce qui suit :

*"Dans la mesure où cet amendement correspond à ce que j'ai dit, je peux m'y rallier, en précisant bien que l'amendement concerne l'engagement du crédit en tant que tel et non pas le fait de passer la commande."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) intervient dans les termes ci-après :

*"Je ne comprends pas ce que vient de déclarer M. le Vice-Syndic. Pour moi, soit on achète ce camion, soit on ne l'achète pas. On ne pourra pas commander ce véhicule, puis ensuite ne pas l'acheter."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise :

*"J'ai quand même une question à éclaircir. Si, par cet amendement vous entendez que nous pouvons passer commande de ce camion, mais sous réserve de l'issue de la procédure judiciaire, je peux l'accepter. En revanche, si l'effet de cet amendement est de bloquer une discussion préalable pour l'achat de ce véhicule, je ne pourrai pas m'y rallier. J'aimerais bien savoir le sens que Mme A. de Weck donne à cet amendement."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

*"C'est très simple. Le texte de cet article premier dit que le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 325'000 francs pour l'achat d'un camion. On ne dit pas que le Conseil communal est autorisé à commander ce véhicule, puis à ne pas l'acheter. Dès l'instant où vous passez commande de ce poids-lourd, vous l'avez acheté. Vous pouvez certes discuter avec un fournisseur, mais vous ne pouvez pas vous engager à acheter ce camion. Dès*



Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

*l'instant vous passez commande, vous avez conclu le contrat d'achat. Vous pouvez le faire sous réserve de l'issue du litige. Là on est d'accord."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, constate :

*"Nous sommes d'accord. Dans ce sens là, je peux me rallier à cet amendement."*

M. Thierry Steiert (PS) fait la déclaration ci-après :

*"Personnellement, je m'oppose à l'amendement de Mme A. de Weck, de même qu'à la formulation proposée par la Commission financière. A mon sens, cet amendement n'est pas très bien réfléchi et est surtout inutile. On nous parle d'une décision 'sous réserve de l'issue d'une procédure y relative'. Si l'on rédige l'amendement de cette manière, on ne sait pas, en relisant l'arrêté de quelle procédure on parle. Il serait, à mon avis, préférable de faire confiance à l'Exécutif communal qui sait fort bien ce qu'il peut ou ce qu'il ne peut pas faire."*

*Je rappelle aussi qu'il existe ce qu'en allemand on appelle un 'Vorvertrag'. Je ne sais pas si cette expression est traduisible, mais on peut parfaitement passer un contrat d'achat sous réserve. Vous êtes assez compétent pour recourir à cette procédure et pour faire avancer ce dossier. Quant à moi, je voterai le présent article tel que proposé."*

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) déclare ce qui suit:

*"Sans vouloir contredire la déclaration de M. le Président de la Commission financière, je dois préciser que la personne qui avait présenté cette proposition d'ajout, l'a finalement retirée. Cet amendement n'a donc pas été voté par la Commission."*

M. Gerhard Schneider (PS) remarque de ce qui suit :

*"Attendre l'issue d'une procédure judiciaire, comme le propose l'amendement, peut prendre des années, pour peu qu'il y ait encore un recours auprès du Tribunal fédéral. Si l'on veut apporter un amendement à cette disposition, il serait plus judicieux de dire jusqu'à la décision concernant l'effet suspensif, mais en tout cas pas jusqu'à l'issue de la procédure elle-même."*

M. Christophe Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, comprend parfaitement la position de M. le Directeur de l'Edilité.

*"En effet, déjà lors de notre séance de Commission, M. K. Krattinger, chef de la Voirie, nous a bien dit que la commande de ce véhicule prendra de toute façon du temps. Même si cette commande était passée demain, le délai de livraison fait qu'elle ne serait pas honorée avant deux à trois mois au moins. Acheter un camion de ce type, ce n'est pas comme acheter un kilo de carottes demain matin au supermarché. Partant, la solution retenue par la Direction de l'Edilité apparaît comme la meilleure. Il convient simplement de nous confirmer qu'il est possible de passer commande de ce véhicule sous réserve du litige en cours. S'opposer à cette possibilité, c'est aussi retarder inutilement la livraison de ce véhicule. Partant, il n'y a pas de raison de refuser à la Commune la possibilité de passer commande maintenant de cet engin, sous réserve... Il en va du bon fonctionnement de notre Voirie, dès l'instant où le contrat passé avec Villars-sur-Glâne entrera en force."*

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, tient à préciser :

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

---

*"Si la Commission financière a émis cette proposition, c'était pour tenir compte des différentes situations dans lesquelles se trouvait la perspective d'acquisition au moment où nous tenions séance. Cette perspective était énoncée dans l'idée positive de pouvoir répondre à toutes les options qui pourraient se présenter. En effet, en cas de succès du recours, il n'y aurait plus eu de raison d'acquiescer ce camion à ce moment-là."*

*Pour le reste, sur les questions de procédure, de compétence et de valeur décisionnelle je ne me prononce pas. Nous aurons l'occasion avec Mme B. Ackermann-Clerc de savoir quand, comment et pourquoi une détermination est une décision."*

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime comme suit :

*"Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure et ce que j'avais déjà affirmé à la Commission financière. C'est du reste, suite à cette déclaration qu'il n'y a pas eu de proposition formelle de cette Commission de modification du présent article. On peut effectivement passer commande de ce véhicule, sous réserve."*

*Au terme de la présente discussion, je crois qu'il est préférable de faire confiance au Conseil communal. Nous passerons commande de ce camion sous réserve. En revanche, il est évident si nous devons attendre l'issue de la procédure pour passer commande de ce véhicule, nous devrions attendre encore de longs mois sur sa livraison. Il nous faudra donc attendre des mois pour que nous puissions remplir correctement le mandat que nous a donné la Commune de Villars-sur-Glâne."*

*Réflexion faite, même s'il n'y a pas d'énormes différences entre la proposition du Conseil communal et celle de Mme A. de Weck, je vous propose de vous en tenir au texte du présent article tel que figurant dans le message du Conseil communal."*

Vote

**Opposée à la proposition de Mme Antoinette de Weck, la proposition du Conseil communal l'emporte par 47 voix contre 19 et une abstention.**

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 55 voix contre 1 et 10 abstentions, l'arrêté ci-après :**

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets (suite)

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 62, du 2 novembre 2010;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière;

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 325'000 francs pour l'achat d'un camion en vue d'une collaboration avec la Commune de Villars-sur-Glâne pour le ramassage des déchets.

Article 2

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un référendum facultatif conformément à l'article 52 de la loi sur les Communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 29 novembre 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry Gachet

André Pillonel"

Le Président fait la déclaration ci-après :

*"Je n'ai pas voulu le dire auparavant pour ne pas influencer le vote. Mais M. le Vice-Syndic fête aujourd'hui son anniversaire." (Applaudissements).*

Pause

La séance est interrompue à 20.40 heures, pour une pause qui dure jusqu'à 20.50 heures.

Séance du 29 novembre 2010

**7. Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places)**

Récusation

M. Claude Schenker se récusé pour la discussion de cet objet et se retire.

Discussion générale et entrée en matière

M. Christophe Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, fait la déclaration qui suit :

*"La Commission de l'Edilité est entièrement satisfaite de la documentation fournie qui est exhaustive et bien conçue. Le transfert de cet investissement en catégorie III décidé en décembre 2009 a porté ses fruits. Nous avons reçu les informations complémentaires souhaitées. La transparence a été tout à fait remarquable. Je remercie en particulier M. T. Bruttin, Architecte de Ville, des explications supplémentaires qu'il nous a apportées lors de notre séance.*

Rapport de la Commission de l'Edilité

*La Commission constate que pour le réaménagement du secteur des Grand-Places, on a défini un périmètre qui dépasse largement les environs immédiats de la salle 'Equilibre'. Elle salue cette option, car tout le secteur pour lequel nous sommes appelés à approuver le crédit sollicité, nécessite non pas un réaménagement, mais un véritable aménagement au sens propre du terme. L'état actuel n'est que le reflet d'un amalgame de décisions prises ponctuellement sans aucune réflexion d'ensemble. La situation a beaucoup évolué dans le secteur au cours des années passées et continuera à évoluer dans les années à venir.*

*Rappelons qu'outre la construction de la salle de spectacle, on verra la réalisation du complexe de l'avenue de la Gare-Sud qui a occupé le Conseil général en novembre 2009. Ce second projet prévoit la diminution du nombre de places de parc en surface ainsi que la démolition de l'entrée existante du parking. On enregistrera ainsi une diminution marquée du trafic motorisé dans cet espace. Cette évolution est une chance à saisir pour l'aménagement des espaces publics du centre-ville. La Commission peut se rallier aux réflexions développées à ce sujet dans le message.*

*La Commission de l'Edilité a l'impression que le concours est organisé de manière soignée et détaillée. Elle salue la mise en œuvre d'une démarche participative qui a pour but de mieux connaître les différents souhaits et parfois même les divergences d'avis des utilisateurs actuels et futurs de ces espaces, même si évidemment les 'marches' n'ont pas pu toucher la grande majorité de la population. Généralement, nous connaissons fort bien les visages qui apparaissent dans la brochure qui nous a été remise.*

*Le surcoût de l'organisation de ce concours lié à ce processus participatif se justifie d'autant plus que ces 'marches' et les ateliers pourront servir de modèles pour l'aménagement d'autres places, comme celle de la Gare ou celle de l'Ancienne Gare, ainsi que de certaines rues dans les quartiers.*

*Le choix d'un concours de mandats d'études parallèles est bien adapté à cette démarche participative. Comme le relève le message, on a mis en place un jeu de rôles très clair entre les utilisateurs, les instances politiques et le jury, afin d'éviter par la suite tout malentendu concernant la procédure.*

*Les membres de la Commission ont exprimé des avis partagés au sujet de la composition du jury du concours qui a un caractère international. Certains ne voient pas la nécessité d'inviter des spécialistes*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

*venant des Pays-Bas ou de la France. Ils craignent plutôt qu'il en résulte des frais inutiles. D'autres, au contraire, relèvent la pertinence de la présence de ces experts internationaux tant au sein du jury que pour l'attractivité d'un concours portant sur l'aménagement d'espaces aussi essentiels au cœur même de la ville. Ces experts ont une très grande réputation et seul un jury de renommée internationale peut attirer au concours les meilleurs bureaux de paysagistes de Suisse, voire même de l'étranger.*

*Pour ce qui est des frais du concours, on peut comprendre qu'il soit prématuré d'avancer aujourd'hui un chiffre précis. Toutefois, relevons que 1,5 million de francs figurent au plan d'investissement à titre indicatif. Il est évident que le coût de cet aménagement dépendra du projet choisi, mais aussi du périmètre qui sera retenu à la suite du concours, ainsi que de la participation du secteur privé qui devra certainement encore être négociée.*

*D'autres membres ont rappelé la nécessaire consultation préalable des services compétents de l'Etat, notamment en matière d'archéologie ou de protection des paysages, de la faune et de la flore. Un doute subsiste quant à la possibilité d'utiliser les ravins comme espace public en raison des impératifs de protection de la faune et de la flore.*

*C'est avec ces considérations que la Commission de l'Edilité a décidé par 8 voix contre 1 d'autoriser le Conseil communal à engager un montant de 300'000 francs pour l'étude du réaménagement du secteur des Grand-Places sous la forme de mandats d'études parallèles."*

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"L'aménagement du secteur des Grand-Places constitue une démarche indispensable à la qualité urbanistique et à la vie sociale du centre-ville. Sa concrétisation est particulièrement complexe. Dans la recherche d'une solution, le Conseil communal a choisi une approche participative recensée et illustrée dans la publication intitulée "Les Grand-Places en marches". La mention qui y figure en exergue "C'est un endroit qui appartient à tous" marque bien l'orientation de la solution recherchée.*

*Il s'agit d'un aménagement très difficile avec des hypothèses qui peuvent aller dans tous les sens. Pour donner une légitimité au projet et assurer la prise en compte la plus large possible des attentes, une démarche participative se justifie ici; elle devra être conduite en associant véritablement les milieux intéressés.*

*La Commission financière souligne que le crédit de 300'000 francs soumis ce soir à notre examen, puis à notre décision ne recouvre que les charges d'une première étape. La Commission financière a formulé le souhait de voir arrêtée dès à présent une évaluation financière établissant un ordre de grandeur des charges totales allant du deuxième crédit d'étude à la réalisation finale du projet. Sous le motif qu'au départ les perspectives doivent rester véritablement ouvertes, le Conseil communal ne donne pas suite à ce vœu. Ainsi, ce sera au terme des travaux décrits dans le message n° 63 que le Conseil général se prononcera sur les choix qui devront lui être soumis.*

*En raison des considérations formulées dans ce rapport, la Commission financière préavise favorablement, par 9 voix sans opposition mais avec une abstention, l'engagement d'un montant de 300'000 francs en faveur d'un crédit d'étude pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) sous la forme d'un mandat d'études parallèles (MEP) engagé dans le cadre d'une démarche citoyenne."*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

---

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, fait la déclaration ci-après :

*"Merci, M. le Président pour vos vœux de tout à l'heure. Merci surtout de m'avoir donné un camion; quand j'étais petit, je recevais plutôt un train électrique. Les choses changent.*

*Cela dit, j'aimerais adresser mes remerciements aux Présidents des deux commissions de leurs rapports exhaustifs. Permettez-moi simplement de rappeler que le 2 novembre 2009, à l'occasion de l'examen du message n°48 concernant l'avenue de la Gare-Sud, le Conseil général a déjà eu un débat sur le réaménagement des Grand-Places. En effet, dans la partie de ce message présentant 'l'aménagement routier et piétonnier', le Conseil communal avait proposé l'engagement de 1'140'050 francs pour le financement des premiers travaux d'aménagement routier et piétonnier à la rue Pierre-Kaelin et à la place Jean-Tinguely. A l'époque, au terme d'une longue discussion, le Conseil général avait décidé par 35 voix contre 30 et 7 abstentions de réduire de 200'000 francs le crédit demandé. Ce montant correspondait à la somme que nous avions prévue pour les premières études de l'esplanade des Grand-Places. (Cf. procès-verbal de la séance du 2 novembre 2009, page 231). Les motifs avancés pour le renvoi étaient que le message était trop lacunaire. Il avait été décidé que ce crédit serait inscrit en catégorie III des investissements 2010.*

*Aujourd'hui, les arguments qui militent en faveur du crédit d'étude sont toujours les mêmes que ceux qui avaient été avancés à l'époque.*

*Je cite ce que j'avais dit alors : 'Pour le Conseil communal, ce crédit est indispensable pour assurer un aménagement de qualité, tant de la place Jean-Tinguely que de l'esplanade des Grand-Places. En effet, le traitement architectural de cet espace sera délicat et il se doit d'être une réussite, car cet espace jouera un rôle fondamental dans le futur dispositif urbanistique du centre ville.' (cf. procès-verbal de la séance du 2 novembre 2009, p. 219). Ce qui a changé aujourd'hui, ce n'est donc pas le bien-fondé de cet aménagement et de cette étude, mais c'est bien le fait qu'il s'agit maintenant d'un message détaillé complété par de nombreuses annexes et contenant des explications sur les démarches accomplies jusqu'à présent dans le cadre du lancement de l'étude.*

*Vous constatez, notamment, que nous avons déjà entrepris, ce printemps, une démarche participative qui a débouché sur la brochure que vous avez reçue et qui permet de cadrer au mieux les attentes de la population quant à l'aménagement futur du périmètre d'intervention. Cette démarche a été enrichissante et permet maintenant de définir le cadre exact de l'étude pour que les bureaux concurrents puissent tenir compte des remarques émises lors de ces différentes 'marches'.*

*Le Conseil communal veut aujourd'hui aller de l'avant, tout en conservant l'esprit du processus participatif. C'est la raison pour laquelle il privilégie la voie des mandats d'études parallèles qui, contrairement à un concours usuel, implique le dialogue et l'échange. Au terme de deux tours de sélection, deux ou trois équipes d'architectes urbanistes et paysagistes seront choisies pour continuer le travail en lien avec un groupe d'experts. Celui-ci réunira les représentants de la Commune, des milieux professionnels, ainsi que des spécialistes conseils. C'est exactement la même méthode qui a été suivie et qui est actuellement suivie pour la révision du plan directeur de l'Agglomération.*

*Les candidats devront proposer une nouvelle cohérence pour l'ensemble des Grand-Places, en prenant en considération les informations recueillies et les enjeux qu'elles ont mis en évidence. Ces derniers touchent à l'espace proprement dit aussi bien qu'à la qualité du lieu et à son usage pour la*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

*vie quotidienne ou les festivités occasionnelles. La procédure de sélection débutera à la fin de janvier 2011, si le crédit sollicité ce soir est accepté. Quatre à six candidats seront sélectionnés au début du mois de mai; un premier rapport intermédiaire est attendu pour le mois de septembre. Deux ou trois équipes resteront en lice et travailleront avec le collège d'experts qui rendra ses recommandations en principe en janvier 2012.*

*Pour terminer, j'aimerais faire un commentaire, suite au rapport du Président de la Commission financière au sujet du coût final de ce processus. On ne peut évidemment pas savoir aujourd'hui ce que sera ce coût final. Il ne serait pas opportun envers les équipes qui participeront au concours de fixer d'ores et déjà un montant plafond. Ce serait arbitraire. En revanche, je confirme ce que j'ai déclaré à la Commission financière. Vous trouvez en annexe du message le projet de règlement et de programme du concours. En page 9 de ce document, vous trouvez la liste des critères d'appréciation des projets. Nous ajouterons à cette liste une phrase selon laquelle les concurrents devront intégrer les notions d'économie des moyens et de mise en œuvre par étapes distinctes afin de tenir compte des capacités financières de la Ville. Les équipes seront ainsi rendues attentives à la nécessité de développer un projet qui saura mettre en avant des principes simples, donc économiques, pouvant être développés par secteur selon un calendrier échelonné.*

*Je vous prie d'accepter l'arrêté tel qu'il vous est soumis."*

Rapport du groupe UDC

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

*"L'Equilibre', avec une demande de crédit supplémentaire, fut le thème majeur de la séance du Conseil général du 28 septembre 2010. Des dysfonctionnements et des lacunes graves touchant sa construction et ses installations techniques furent dénoncés par les divers intervenants. Ces faits démontrent, notamment pour notre groupe, que les citoyens ont été purement et simplement roulés dans la farine. Les 35 millions de francs qui avaient été demandés à la collectivité sont largement dépassés. A ce crédit de construction, il faut en effet ajouter les 5 millions de francs de crédit supplémentaire, ainsi que les divers apports financiers des milieux économiques et publics, si bien que selon son concepteur, l'édifice revient à ce jour à 46,2 millions de francs. Nous sommes ainsi fort loin du compte.*

*Les commentaires du dernier numéro du bulletin '1700', du mois de novembre 2010, font ressortir que 'Désormais, les choses ont été reprises en main. Un travail sérieux et serein est mené. Le Conseil communal a veillé à procéder aux coupes nécessaires pour éviter tout luxe inutile.'*

*Or, en nous présentant leur requête d'un crédit de 300'000 francs pour l'aménagement des Grand-Places, nos édiles font montre d'un goût de luxe exceptionnel. En effet, la si bien nommée salle 'Equilibre' qui est en porte-à-faux avec l'esplanade des Grand-Places et l'avenue de la Gare, sans parler de l'immeuble de Fribourg Centre, devra être rééquilibrée à sa base et dans ses alentours.*

*Pour mettre en œuvre ce programme, nos Conseillers ont fait appel à la population. Nous ne pouvons qu'apporter notre soutien à une telle démarche, car le citoyen a ainsi pu et surtout pourra encore s'exprimer.*

*Malheureusement, la fête continue. Nous sommes effarés de constater que nos responsables n'ont pas lésiné sur les moyens en réalisant une brochure avec planches en couleurs et qui ne compte pas moins de 229 pages ! Combien d'employés communaux et d'heures de travail ont-ils été nécessaires pour réaliser cette publication ? Quel est le prix de revient final de ces 400 brochures ? En outre, nous notons que pour promouvoir ce*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

---

*programme, un groupe d'experts a été constitué, réunissant des représentants du Conseil communal, des architectes, des architectes paysagistes reconnus tant au plan national qu'international, ainsi qu'un expert conseil qui sera chargé d'organiser la procédure du concours. Nous nous demandons pourquoi nos autorités n'ont pas fait appel, en lieu et place de tout ce petit monde, à nos universitaires.*

*Nous avons aussi noté que les quatre à six équipes concurrentes sélectionnées seront appelées à développer des propositions d'aménagement des espaces de ce secteur, en prenant en considération des constructions pénalisantes, comme la Galerie commerciale et le Gemelli qui – sous-entendu – est évidemment appelé à disparaître ! Mais quel sera le coût ultérieur de son démontage ? Nul ne le sait encore.*

*Quant aux experts conseils, on ne peut que souhaiter qu'ils soient plus compétents que ceux qui ont aménagé l'espace routier de la rue Pierre-Kaelin, axe principal de la ville et qui n'a pas son équivalent ailleurs dans le monde ! Chacun connaît le slogan disant : 'Ouvrons la voie !', mais là, faute du plus élémentaire bon sens, les concepteurs ont oublié voies de bus et pistes cyclables et ont réussi à faire en sorte que les véhicules sortant des parkings aient la priorité sur ceux roulant sur l'axe principal ! Oui vraiment, les élus responsables de ce projet nous apportent la preuve qu'ils ont repris les choses en main et veillent à procéder aux coupes nécessaires pour éviter tout luxe inutile ! C'est une bonne résolution pleine de bon sens. Malheureusement, force est de constater qu'il faut immédiatement déchanter.*

*Compte tenu de nos remarques sur les solutions luxueuses, compte tenu de l'engagement programmé de tous ces experts, combien coûteront, après l'acceptation de ce crédit, le réaménagement des Grand-Places et l'aménagement des abords de la salle 'Equilibre' ?*

*Pour les raisons que je viens d'énumérer et pour éviter toute dépense trop lourde aux citoyens, le groupe UDC refusera, en majorité, le crédit demandé."*

Rapport du groupe PDC

Herr Jean-Frédéric Python (CVP) erklärt :

*"Die CVP hat die Botschaft 63 studiert.*

*Le Conseil communal nous propose une démarche très intéressante et innovatrice pour la Ville. Nous constatons qu'on associe des habitants à cette démarche visant à réaménager, à valoriser non seulement les Grand-Places, mais aussi tout le périmètre du centre ville. Le groupe démocrate-chrétien est du même avis que le Conseil communal, à savoir qu'il faut oser opter pour une nouvelle approche si l'on veut recréer un ensemble cohérent dans cette partie du cœur de la ville, fréquentée par un très grand nombre de Fribourgeois et de visiteurs. Le PDC estime que le périmètre retenu devrait être élargi jusqu'à la place de la Gare, afin d'assurer une liaison entre les différentes places (place de la Gare, place Jean-Tinguely et Grand-Places). En effet, les habitants doivent pouvoir sentir les différentes affectations de ces espaces et saisir le cheminement qui les lie entre eux. Il faut définir une identité propre au centre ville, en y intégrant la salle 'Equilibre'. Cette étude ne doit pas se limiter à donner une solution satisfaisante pour les espaces des Grand-Places, mais aussi et même surtout pour la place Jean-Tinguely.*

*Une réflexion devra être entreprise et conduite sur l'aménagement du pourtour du théâtre, notamment quant au sort de la verrière que constitue l'accès à la galerie commerciale.*



Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

*Le PDC est quelque peu surpris de la composition du groupe d'experts. Il s'agit souvent d'experts étrangers ayant peu ou prou la même sensibilité. Il convient de revoir la composition de ce collège, en particulier pour tenir compte des différentes sensibilités culturelles propres à la ville et au canton. A notre avis, il n'est en outre pas acceptable qu'il n'y ait aucune représentation féminine au sein de ce groupe d'experts. A corriger !*

*Parmi les critères auxquels la Ville se doit d'être sensible, figure celui des moyens financiers qui pourraient être engagés pour le réaménagement de ces espaces urbains. Les mandataires ne devront en effet pas se lancer dans une mauvaise direction, mais veiller à ce que leur projet soit réaliste et réalisable. Les programmes du concours est sur ce point à compléter. Nous sommes étonnés de constater que sur un montant de 300'000 francs, seuls 100'000 francs sont destinés aux équipes pluridisciplinaires, alors que 120'000 francs le sont pour les experts. Cela nous semble quelque peu disproportionné. A revoir également !*

*Nous sommes conscients que le Conseil communal nous propose aujourd'hui d'accepter le crédit pour la première phase d'études uniquement. Cependant, nous sommes d'avis qu'il est urgent et réellement indispensable de mener une analyse globale portant sur tout ce périmètre afin de définir un concept urbanistique mettant en valeur ces espaces, les places, les bâtiments, les routes, les rues, en prenant également en considération la mobilité douce.*

*Nous soutenons la démarche des mandats d'études parallèles qui sera mise en œuvre. Nous voulons mettre un terme à la politique du bricolage pour le centre ville pour cette place qui appartient un peu à chacun d'entre nous. Nous voulons enfin que cette étude ne finisse pas au fond d'un tiroir de l'administration communale. Seul un projet qui obtiendra l'appui final de la population pourra voir le jour."*

Rapport du groupe des Verts

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit :

*"Le groupe des Verts approuve la démarche participative entreprise pour lancer ce projet. Il salue les efforts du Conseil communal pour assurer une consultation la plus large possible. Nous saluons cette ouverture qui tranche avec les habitudes passées. Nous saluons également la solution des mandats d'études parallèles, préférée au concours ouvert à tout le monde. Cette option permet de mieux cibler les choses.*

*Si nous pouvons faire nôtres quelques remarques concernant la composition du jury, notamment quant à la nécessité d'une présence féminine et à une large consultation du milieu des personnes handicapées – qui ne doivent pas être oubliées – nous saluons également le fait que l'architecte de Ville ait fait siennes nos demandes que le cahier des charges de ce concours soit soumis aux services qui seront appelés à se prononcer au final, de manière à éviter les échecs retentissant de certains concours précédents. Je peux rappeler la première mouture du pont de la Poya qui a été balayée par un préavis de la Confédération, le projet de la Planche ou encore d'autres projets qui n'ont jamais vu le jour parce que, précisément, le cahier des charges desdits concours omettait des données essentielles quant à l'acceptation en fin de compte des projets primés. Ce point est capital.*

*Nous saluons également le fait que l'architecte de Ville ait accepté d'inclure dans la documentation du concours tous les documents administratifs. Ils sont nombreux concernant cette zone, compte tenu des procédures successives qui ont eu lieu : plan d'aménagement de détail des Grand-Places, plan d'aménagement de l'avenue de la Gare-Sud qui, avec le permis de construire, conditionne toute une série de préavis qui lui ont été*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

---

*joints. Ces documents officiels rendent le dossier particulièrement touffu, puisque le SeCA n'a pas encore réalisé de synthèse. Nous avons pris note que le Conseil communal s'est engagé à demander à cette administration cantonale une telle synthèse, afin de pouvoir lancer le concours de telle manière que les candidats puissent s'en sortir dans cet écheveau administratif, parfois contradictoire.*

*Notre groupe émet également le souhait que l'on prenne aussi en considération l'extrême richesse environnementale, en particulier de la faune et de la flore du talus qui surplombe la Route-Neuve. On y recense un nombre élevé d'espaces végétales même si une certaine faune a malheureusement plus fait parler d'elle dans ce secteur, la faune sauvage mérite elle aussi d'être prise en compte.*

*Suite à la consultation de certaines associations et aux remarques de certaines personnes, notre groupe émet aussi le vœu que - comme pour la verrue de l'accès à Cap'Ciné - les sorties de secours indispensables et réglementaires soient réduites au strict minimum. Il en doit aller de même de la verrière qui, si elle permet au personnel travaillant en sous-sol de bénéficier d'un peu de lumière du jour, constitue une barrière architecturale qu'il conviendra d'intégrer de manière à rouvrir cet espace qui est devenu restreint.*

*Notre groupe, qui souhaite évidemment l'avancement de ce projet, s'interroge néanmoins sur l'avenir du projet PARVICO, essentiel au bon fonctionnement et à la réussite de cet aménagement d'ensemble, puisqu'il entraînera la suppression d'une des sorties de parking qui encombrant le secteur de nombreux véhicules. Nous nous demandons quand ce maître de l'ouvrage - qui a été membre de ce Conseil - se décidera à construire. Si la réponse est connue, y a-t-il une coordination avec le programme de la Commune ?*

*Nous souhaitons également que soient prises en compte les données du développement durable, c'est-à-dire que l'on prenne en considération l'énergie grise, l'utilisation de matériaux recyclés ou recyclables, et qu'enfin, en cas de plantation, s'il y en a, on choisisse des essences locales et qu'on renonce aux plantes vertes éternelles et parfois vénéneuses qui encombrant - je pèse mes mots - les places publiques.*

*C'est avec toutes ces considérations que notre groupe approuve l'entrée en matière et posera une dernière question quant au suivi du 'blog' qui est une excellente idée. Mais comment pourra-t-on le gérer et répondre aux sollicitations du public, pour éviter que les gens aient finalement le sentiment qu'on a certes ouvert une porte, mais que rien ne se passe. Ce ne sera pas forcément facile et cela risque de demander du temps et de l'énergie.*

*En conclusion, nous énoncerons ce proverbe : nous sommes dans un lieu capital de la ville et nous ne pouvons nous permettre d'acheter à trop bon marché."*

Rapport du groupe libéral-radical

---

M. Georges Gaillard (PLR) fait la déclaration ci-après :

*"L'étude attentive du message n° 63 du Conseil communal n'a pas provoqué un fol enthousiasme au sein du groupe libéral-radical, loin s'en faut. Une fois de plus, serait-on tenter de dire, on n'a l'impression que le Conseil communal va confier à un éléphant le soin d'accoucher d'une souris..., à la nuance près, non négligeable, que dans le dossier qui nous occupe, la souris coûtera encore bien plus cher que l'éléphant. Pourquoi avons-nous cette impression?"*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

*Si la procédure retenue a de quoi séduire de prime abord, elle ne résiste pas à un examen sérieux. Prenons par exemple le processus participatif. Il est certes agréable de connaître de manière détaillée ce que pensent des Grand-Places les différentes populations appelées à fréquenter peu ou prou ces lieux. Mais, mettons-nous un instant à la place des équipes pluridisciplinaires issues de toute la Suisse, voire de plus loin encore, qui plancheront sur le projet. Que pourront-elles retenir des 230 pages – à 174 francs la page quand même – de ce condensé d'avis aussi disparates que contradictoires. D'aucuns se réjouissent d'emmener leurs bambins sur des places de jeux sécurisés et avec eux leurs joyeux cris perçants en ut majeur, alors que d'autres ne rêvent que d'un lieu de détente dans la verdure et la tranquillité. Certains veulent y voir des rangées d'arbres majestueux, alors qu'il y a autant d'adeptes de la suppression des arbres existants afin de pouvoir admirer les Préalpes !*

*Comme il n'est pas possible de contenter tout le monde, à qui les concepteurs devront-ils plaire pour que leur projet soit retenu par le grand jury, pardon par le groupe d'experts ? Pour nous, il s'agit là plutôt d'un exercice alibi.*

*Un autre élément inquiète notre groupe. M. l'architecte de Ville a bien expliqué que dans la phase de mise au concours, il ne faut absolument pas parler de gros sous, car cela pourrait tuer dans l'œuf le génie créateur des équipes qui enverront une offre. Or, que va-t-il se passer, si le projet retenu par les experts – car il serait de très loin le meilleur – s'avérait d'un coût insupportable pour les finances de la Ville ? Serait-on alors tenté d'y apporter des retouches pour le rendre meilleur marché, de la même manière que l'on a dénaturé la salle 'Equilibre' en remplaçant pour des raisons de coût la façade prévue en acier et en verre par du béton ? Ou bien, devra-t-on se rabattre sur un projet nettement moins bien apprécié, mais davantage à notre portée, ce qui irait évidemment à l'encontre de l'esprit même du concours ?*

*Ces considérations amènent notre groupe à demander au Conseil communal, à l'instar du Président de la Commission financière, et d'autres groupes, qu'il soit clairement fait mention dans le cahier des charges remis dans le cadre des mandats d'études parallèles de l'importance qui sera donnée aux aspects financiers des projets. Nous attendons sur ce dernier point une détermination claire du Conseil communal allant dans ce sens, faute de quoi les membres du groupe libéral-radical ne pourront pas se prononcer en faveur du message n° 63."*

Rapport du groupe chrétien-social/Ouverture

M. Maurice Page (PCSO) s'exprime comme suit :

*"La nécessité de redonner rapidement une structure et autant que possible une unité au secteur des Grand-Places est une évidence. Tous les groupes l'ont, semble-t-il, reconnu ce soir. Il serait, en effet, aberrant, après l'achèvement de la salle de spectacle 'Equilibre' de laisser subsister longtemps cet espace informe. Il s'agit de mettre en route le plus rapidement possible le processus d'aménagement nécessaire pour redonner une plus grande convivialité au centre ville.*

*Le groupe chrétien-social/Ouverture salue la volonté de la Commune d'associer la population à cette démarche urbaine. Le processus lancé par le Conseil communal et la brochure éditée nous donnent un premier aperçu des attentes des habitants et des souhaits des utilisateurs de cet espace public. Il s'agit maintenant d'apporter de nouvelles idées pour restituer cet espace aux habitants. La procédure des mandats d'études parallèles choisie par le Conseil communal paraît la plus adéquate pour trouver des solutions susceptibles de satisfaire le plus grand nombre de personnes. La chose – là, je partage l'avis de M. G. Gaillard – ne sera sans doute pas facile. Il*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

---

*suffit simplement de voir le tôle soulevé par la mise en sens unique de l'avenue de la Gare ou par la fermeture programmée du pont de Zaehringen, mesures ayant toutes deux fait l'objet d'un long processus de consultation et de décision il y a déjà plusieurs années. Quant à l'UDC, si elle souhaite ressusciter le trop fameux triangle des Bermudes, ma foi, c'est son choix.*

*En ouvrant le processus de manière large, et en permettant à des personnes tout à fait étrangères à Fribourg de se lancer dans ce défi ou de prendre part à la sélection des projets, nous nous donnons aussi la chance de bénéficier d'un regard neuf sur des espaces que nous croyons connaître ou sur lesquels nous projetons nos a priori. Nous devrions également, en ce sens, ouvrir le jury aux femmes.*

*Quand à vouloir fixer aujourd'hui déjà une limite de coûts pour ces aménagements, cela semble un peu prématuré, puisque nous n'avons pas une idée un tant soit peu plus précise de ce que l'on entend réaliser. De toute manière, une nouvelle décision du Conseil général sera évidemment nécessaire pour engager le crédit. En outre, étant donné les nombreuses contraintes externes, la réalisation risque bien de se faire par étapes. En l'état, nous pensons qu'il est plus judicieux de laisser ouvertes le plus de solutions possibles.*

*C'est avec ces quelques considérations que le groupe PCSO recommande l'acceptation de ce crédit."*

Rapport du groupe socialiste

M. Gerhard Schneider (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

*"Le groupe socialiste a examiné avec attention le message n° 63. Il salue cette démarche véritablement participative pour l'aménagement des Grand-Places. C'est une démarche d'autant plus essentielle qu'il s'agit peut-être de la place la plus importante du centre ville de Fribourg. Cette place se trouve à proximité de la gare, de la zone piétonne et aux abords immédiats du théâtre. Il s'agit non seulement d'une place d'un accès facile pour tous les habitants de notre cité, mais également d'un lieu d'accueil des visiteurs, d'une sorte de carte de visite de la ville de Fribourg.*

*Ainsi, nous semble-t-il remarquable que la Commune ait pris le soin de répondre à ces enjeux par une démarche participative, dont une première phase 'Les marches' s'est achevée au printemps de cette année. La démarche choisie des mandats d'études parallèles nous paraît tout à fait adaptée, car elle garantit une approche interdisciplinaire et incite à discussion entre le mandant et ces équipes pluridisciplinaires. Compte tenu de ces éléments, on constate que le crédit prévu est en adéquation avec le but visé.*

*Dans la mesure où la biodiversité est en règle générale plus grande en ville qu'à la campagne, où règne l'agriculture intensive, il nous semble capital d'inscrire dans le cahier des charges le respect de cette biodiversité, d'autant plus que nous sommes dans l'année de la biodiversité. On pourrait notamment encourager la création de nichoirs pour certaines espèces qui vivent depuis la nuit des temps à proximité de l'homme et qui ne trouvent plus dans les bâtiments modernes un espace pour vivre. C'est le cas par exemple des faucons crécerelles ou des chauves-souris. En ce sens, il nous paraît indispensable d'ajouter parmi les critères d'appréciation des projets, la prise en compte de la biodiversité existante pour si possible la renforcer, de même que la prise en compte des recensements connus de la faune et de la flore, comme le livre 'Flore de la ville de Fribourg'. Il s'agira aussi de prendre en considération les recommandations de l'OFEV concernant la biodiversité en ville. En conclusion, le groupe socialiste apporte son soutien au*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

*crédit d'étude de 300'000 francs et remercie le Conseil communal de son travail."*

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

*"J'interviens à titre personnel. J'ai été surpris de l'absence de mention de tout critère financier dans le cahier des charges du concours. En séance de la Commission financière, j'ai clairement indiqué que je voterais en faveur de ce crédit à la condition expresse qu'il soit fait état, sinon dans le message, du moins dans les données définitives concernant ces études parallèles, d'un montant approximatif quant au coût de cette opération. Si j'ai bien compris le rapport de la Commission financière, il n'est plus question de cette exigence, alors même que M. le Vice-Syndic avait répondu positivement à ma requête. Il est évident que dès cet instant, je ne peux plus respecter l'engagement que j'ai pris, si la promesse qui m'a été faite n'est plus tenue."*

M. Christoph Allenspach, Président de la Commission de l'Edilité, s'exprime comme suit :

*"Visiblement, l'ombre de la salle 'Equilibre' est très longue. Force est d'ores et déjà de constater que le débat qui ne manquera pas de s'engager portera plus sur la forme de la démarche participative que sur le contenu lui-même du concours. Dans cette première discussion, on se rend déjà compte que des critiques risquent de s'élever, malgré cette démarche, ou peut-être à cause d'elle. Une telle démarche, on le voit, requiert effectivement un certain courage."*

*Quoi qu'il en soit, du point de vue édilitaire, un tel processus est la parfaite illustration du parcours semé d'embûches qu'un projet de ce type doit suivre. C'est aussi et surtout une garantie de transparence de toute la démarche. Comme je l'ai déjà relevé dans mon rapport, on a affaire à une espèce de jeu de rôles. Il y a eu d'abord les personnes qui ont participé aux 'marches' et qui ont pu, à cette occasion, expliquer leurs attentes. Par la suite, il appartiendra au jury d'experts de prendre en considération toute la complexité de l'aménagement de l'ensemble de l'espace public, en particulier dans cette zone du centre ville."*

*Au nom de la Commission, je ne puis que vous inviter à soutenir cette démarche et à suivre la proposition du Conseil communal, en acceptant sans réserves le crédit demandé."*

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, s'exprime dans les termes ci-après :

*"La transcription des décisions et des avis formulés par la Commission financière dans une synthèse qui n'excède pas un nombre de minutes supportables pour l'auditoire me conduit évidemment à ramener certaines considérations à une présentation qui ne contient pas toujours les éléments de détail que les auteurs souhaiteraient, à juste titre, y voir figurer. Suite à la remarque de M. P. Marchioni, je constate, en consultant le procès-verbal de la Commission, que : 'M. Pierre Marchioni a pris bonne note de la déclaration de M. J. Bourgnicht au sujet de l'intégration d'un critère concernant l'aspect financier dans le cahier des charges du concours. C'est en se fondant sur cet élément qu'il se prononcera en faveur de ce crédit.' (cf. procès-verbal de la séance de la Commission financière du 10 novembre 2010, p. 963). Telle est la remarque qui figure au procès-verbal. Cela ne signifie pas que M. Marchioni n'ait pas encore dit autre chose et encore plus. C'est sur cette base-là que j'ai rédigé mon rapport et s'il fallait y apporter une correction, je le ferais bien volontiers."*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

---

*Ce qui me semble le plus important, c'est que dans les conclusions de l'analyse, on en vienne à faire figurer effectivement, comme cela a été demandé, et comme l'a souligné M. J. Bourgknecht, une réserve financière pour que l'investissement se situe dans le contexte d'une dépense qu'on peut qualifier de raisonnable ou de maîtrisable.*

*Je reste évidemment à disposition pour apporter d'autres explications sur cette séance de la Commission financière qui, je le répète, accepte par 9 voix sans opposition, mais avec une abstention, l'engagement d'un montant de 300'000 francs."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, déclare ce qui suit :

*"Une fois encore, je remercie les représentants des groupes qui acceptent la proposition du Conseil communal et qui relèvent l'originalité de cette démarche participative au vu de la nécessité de mener un aménagement cohérent de ce centre ville, de ce qui peut devenir, comme l'a dit l'un d'entre vous, la carte de visite de la ville de Fribourg. Suite à tout ce qui a été dit, permettez-moi d'émettre l'une ou l'autre remarques. Vous trouvez, en annexe du message, un document intitulé 'Règlement et programme' du concours. Comme je l'ai indiqué dans mon intervention liminaire, il s'agit encore d'un projet datant du 11 octobre 2010. Cela signifie que ce 'Règlement et programme' est susceptible d'être quelque peu adapté et modifié, suite aux discussions qui ont eu lieu tant au sein des commissions que ce soir. M. G. Bourgarel l'a dit, un certain nombre de points ont d'ores et déjà été admis lors de la séance de la Commission de l'Edilité; notamment la remise aux concurrents de davantage de documents que ce qui était prévu originellement. En outre, du fait même qu'il s'agit de mandats d'études parallèles – on ne pourrait pas le faire s'il s'agissait d'un concours traditionnel -, nous aurons la possibilité, en cours de route, de remettre aux services intéressés de l'Etat les réflexions des bureaux concurrents, afin que ces services puissent nous faire part de leur position, ou à tout le moins de leurs sentiments à l'égard des solutions envisagées. Nous le ferons, car effectivement nous avons tout intérêt à ce que ces services ne bloquent pas ces opérations tout à la fin. Ce serait trop tard; il vaut mieux discuter avec ces services en cours d'analyse de ces mandats d'études. A mon sens, il n'y a aucun doute que ces contacts seront positifs, même si formellement, tous ces services ne feront évidemment pas partie du collège d'experts.*

*Nous avons entendu un certain nombre de commentaires au sujet de la composition du jury, en particulier quant à l'absence de représentation féminine. Je ne saurais lancer ce soir des promesses que je ne pourrais pas tenir par la suite, mais, en revanche, ce que je peux promettre, c'est que nous allons réexaminer cette composition pour voir si nous ne pouvons pas ajouter l'une ou l'autre personnes à ce jury, afin d'assurer la représentation féminine souhaitée.*

*Qu'en est-il du bâtiment de Gemelli et des sorties de secours de la galerie commerciale, éléments qui ont été mentionnés notamment par M. Bourgarel ? Si vous avez lu attentivement le programme, ces deux points y sont expressément mentionnés comme étant des problèmes à régler. Même si je n'ai pas le terme exact sous les yeux, ces éléments sont considérés comme des 'verrues'. Mais, il est clairement dit qu'il s'agit de deux constructions dont l'impact visuel et urbanistique mérite d'être traité et pour lesquelles il faut que les concurrents trouvent des solutions.*

*Les représentants des groupes radical et UDC ont émis des remarques quant aux coûts de la démarche. Qu'en est-il d'abord de la démarche participative menée ce printemps et qui a abouti à la publication de*

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

---

*la brochure que vous avez reçue ? Comme déjà déclaré en commissions, cette démarche a coûté environ 30'000 francs. Cette somme a été financée par le budget ordinaire de fonctionnement du service de l'Aménagement sous la rubrique 'Etudes et projets'. Cette somme couvre évidemment, pour une grande part, les honoraires des mandataires. La publication de la brochure fait évidemment partie des coûts globaux, mais son coût n'est pas élevé, dans la mesure notamment où elle a été imprimée par la centrale d'impression de la Commune. Seule la reliure a été confiée à l'extérieur.*

*Il est impératif de disposer d'un collège d'experts de qualité si l'on veut attirer au concours des bureaux également de qualité. On en a fait l'expérience pour la révision du plan directeur d'agglomération. Nous nous sommes, en effet, rendu compte que la qualité des experts choisis avait fait que tous les meilleurs bureaux de Suisse, spécialisés, ont concouru. Nous avons bon espoir que ce soit aussi le cas pour ce mandat d'études parallèles. Y a-t-il trop d'experts venant de l'étranger ? Il est vrai qu'on peut se poser la question, mais si vous aviez appelé dans ce collège toutes les compétences existant au niveau de la Suisse, vous amoindririez du même coup les chances de bureaux de notre pays de participer directement au concours.*

*Toujours au sujet de cet aspect financier, j'ai l'impression que M. G. Gaillard n'a pas entendu ce que j'ai dit dans ma déclaration d'entrée en matière. A la fin de mon intervention, j'ai précisé que suite aux remarques de la Commission financière, nous remodèlerions le règlement pour ce qui des critères d'appréciation des projets, tels qu'ils sont énoncés en page 9 du document 'Règlement et programme'. Ce disant, je parlais également de l'idée que j'avais ainsi entièrement répondu aux attentes de M. P. Marchioni, puisque – sans répéter ce que vient de rappeler le Président de la Commission financière – je confirmais ainsi l'engagement que j'avais pris devant cette Commission. Il s'agit, je le répète, d'intégrer dans ce cahier des charges un critère d'appréciation concernant l'aspect financier du programme.*

*Lors de cette séance, M. T. Bruttin avait du reste déclaré que la 'notion d'économie des moyens' serait du reste ajoutée à ce cahier des charges. Je vous rappelle la phrase que je vous ai lue tout à l'heure et qui est extraite d'un courriel que m'a adressé, vendredi, M. Bruttin. Cette proposition, qui devra peut-être encore être un peu affinée et corrigée, affirme ce qui suit : 'Les concurrents devront intégrer dans leurs réflexions les notions d'économie des moyens et de mise en œuvre par étapes distinctes'. M. Bruttin ajoute : 'Cette remarque donne suite à la préoccupation exprimée par la Commission financière du Conseil général de la Ville de Fribourg. Elle établit une relation directe entre ce dossier et les capacités financières limitées de la Ville. Les équipes sont ainsi rendues attentives à la nécessité de développer un projet qui saura mettre en avant des principes simples, donc économiques, pouvant être réalisés par secteurs, selon un calendrier échelonné dans le temps.' Cette phrase et ces points ajoutés au cahier des charges répondent, à mon avis, entièrement aux soucis exprimés de la Commission financière.*

*En conclusion, je dirai qu'il ne s'agit absolument pas de vouloir faire, par cette démarche, du luxe. Il s'agit d'une démarche que nous estimons indispensable pour parvenir à un projet de qualité urbanistique dans ce centre ville. C'est l'avenir de notre cité qui est en jeu. C'est dans ce sens que je vous prie d'accepter l'arrêté tel qu'il vous est présenté."*

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement passé à l'examen de détail.

Article 1<sup>er</sup>

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 29 novembre 2010

Octroi d'un crédit d'étude de 300'000 francs pour le réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) (suite)

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 48 voix contre 6 et 8 abstentions, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 63, du 2 novembre 2010;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière;

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 300'000 francs pour l'étude du réaménagement du secteur des Grand-Places (périmètre place Jean-Tinguely / esplanade Jo-Siffert / Grand-Places) sous la forme d'un mandat d'études parallèles (MEP) engagé dans le cadre d'une démarche citoyenne.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 29 novembre 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Thierry Gachet

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André Pillonel"



Séance du 29 novembre 2010

**8. Décision quant à la transmission des postulats**

- n° 60 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal de réactiver rapidement le projet de l'Agenda 21 "21 Jardins pour la Ville de Fribourg"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal de ce postulat pour étude.

Mme Elena Strozzi (Verts) s'exprime comme suit :

*"26 signatures pour 21 jardins associatifs jusqu'en 2021. Voilà ce que demande ce postulat, dont le but premier est de redynamiser et de redonner de la visibilité au processus de l'Agenda 21. Cette idée aurait pu encore être lancée cette année encore, puisque c'est l'année de la biodiversité. La Ville devrait mettre à disposition des parcelles non utilisées pour qu'on puisse y planter toute sorte de végétaux. On peut imaginer des jardins potagers, des jardins accueillant des plantes aromatiques, des jardins réservés aux fleurs... 21 idées sympathiques qui sensibiliseraient la population, qui offriraient des possibilités de visite des écoles sur le terrain et qui seraient une contribution directe à la biodiversité.*

*Malheureusement, ce projet est resté aujourd'hui à l'état d'idée, le postulat vise à la réactivation de ce projet, la mise à disposition par la Ville des moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.*

*Je vous demande donc d'accepter la transmission de ce postulat."*

Mme Cécile Thiémard (PDC) déclare ce qui suit :

*"Mon intervention a pour but de mettre en évidence qu'en date du 19 avril 2010, le postulat n° 53, que j'ai déposé avec 31 cosignataires, demandait au Conseil communal de procéder à un réexamen du processus de l'Agenda 21 dans son ensemble, afin d'en réactualiser les programmes et d'en renforcer l'attrait au sein de la population."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 60 de Mme Elena Strozzi et de 25 cosignataires.**

- n° 61 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 18 cosignataires demandant la mise en place de conteneurs de quartier pour les déchets compostables

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal de ce postulat pour étude.

Mme Elena Strozzi (Verts) s'exprime comme suit :

*"Lors de notre dernière séance du 28 septembre 2010, nous avons adopté une révision du règlement concernant la gestion des déchets, en introduisant l'obligation pour la Commune d'organiser la récolte des déchets compostables. Le présent postulat demande l'installation de conteneurs en différents endroits de la ville afin que tout habitant motivé et se trouvant dans l'impossibilité d'installer son propre conteneur devant sa maison, puisse participer à cette collecte séparée des déchets recyclables. Afin d'éviter des*

Séance du 29 novembre 2010

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

---

*abus de toute sorte, nous suggérons d'installer des conteneurs fermés et accessibles uniquement sur demande.*

*Je vous prie d'accepter la transmission de ce postulat."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 61 de Mme Elena Strozzi et de 18 cosignataires.**

- n° 62 de M. Daniel Gander (UDC) et de 7 cosignataires demandant le rétablissement des places de parc supprimées aux abords des commerces et de la gratuité du parcage entre 12.00 et 14.00 heures

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal de ce postulat, pour étude.

M. Daniel Gander (UDC) déclare ce qui suit :

*"Pour le bien des commerçants, des chauffeurs professionnels, en particulier de ceux des TPF, ainsi que des usagers de la route, je vous demande d'accepter la transmission de ce postulat."*

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) s'exprime dans les termes ci-après :

*"Au nom de notre groupe, je vous prie au contraire de ne pas accepter la transmission de ce postulat. Je vous rappelle que lors de l'examen du budget de l'année en cours, nous avons décidé de diminuer la durée de ce parcage gratuit d'une heure, en la ramenant de 12 à 14.00 heures à 12 à 13.00 heures pour des raisons financières. Il serait stupide d'obérer les finances de la Commune en prenant la mesure que vise ce postulat. En outre, c'est précisément à ce moment-là que les écoliers rentrent à la maison avant de retourner à l'école. Dans ce contexte, tous les déplacements de véhicules privés sont malvenus. Partant, les places de stationnement supprimées ne devraient pas être rétablies."*

M. Rainer Weibel (Verts) fait la déclaration qui suit :

*"Le groupe des Verts a examiné le postulat de M. D. Gander et de 7 cosignataires demandant le rétablissement des places de parc supprimées aux abords des commerces et de la gratuité du parcage entre 12 et 14 heures. Nous sommes d'avis que ce postulat n'est pas conciliable avec la politique de circulation et d'aménagement actuelle de la Ville et de l'Agglomération. Le Conseil communal a enfin commencé à mettre en œuvre les prémices d'une politique qui favorise les piétons, les habitants du centre ville, les utilisateurs des transports publics et les cyclistes. Le sens unique a amélioré la ponctualité des bus et garantit les multiples échanges dans ce centre nerveux entre les différents modes de transports publics. En outre, l'avenue de la Gare est devenue plus accessible et conviviale. Le chiffre d'affaire des commerces qui y sont situés a augmenté. Peu de doute que l'initiative radicale dirigée contre le sens unique sera rejetée, notamment du fait qu'elle sera votée par les habitants qui vivent en ville et non pas par certains pendulaires motorisés invétérés !*

*Ce postulat est parfaitement anachronique mais il est vrai qu'à Fribourg, on peut compter en matière de politique d'urbanisation et de circulation, bel et bien avec un retard moyen de vingt ans, en comparaison*

Séance du 29 novembre 2010

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

*avec d'autres agglomérations. La proposition de M. Gander et consorts est encore et de loin plus rétrograde. Nous invitons les postulants à voyager dans différentes villes de Suisse, plus ou moins proches, des deux côtés du 'Roestigraben' pour s'en convaincre. Mais vous découvrirez aussi un avantage très attachant de notre cité : notre centre ville est toujours densément habité. Bien que nous soyons une petite ville, le soir, nos rues ne sont jamais mortes. Un tel atout, nous ne pouvons le défendre que si la circulation motorisée, avec toutes ses nuisances, n'augmente pas. Encourager le petit saut en bagnole pour parquer devant sa pizzeria favorite ne nous apporte pas grand-chose, sinon des désagréments. Seuls les centres des villes où la circulation motorisée est massivement réduite et où l'accessibilité pour les transports publics et la circulation douce sont encouragées sont attractives pour les habitants comme pour les visiteurs et ont une chance d'accroître leur attractivité commerciale.*

*Nous vous proposons de refuser la transmission de ce postulat pour que le Conseil communal puisse s'occuper de dossiers plus prometteurs."*

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit :

*"Le groupe socialiste partage l'avis des groupes chrétien-social/Ouverture et des Verts. Il n'y a plus aucune raison d'offrir la gratuité du parcage dans un centre ville, alors même que nous nous efforçons d'investir dans les transports en commun et dans la mobilité douce. Ce serait une contradiction criante que de vouloir simultanément y accroître le trafic motorisé privé. Le même constat vaut également pour le postulat suivant de M. D. Gander. Le groupe socialiste s'oppose à ces deux postulats."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

*"Vous ne vous étonnez pas si je vous annonce que le groupe libéral-radical soutient la transmission de ces deux postulats. Contrairement à ce qui vient d'être prétendu, les commerçants souffrent suite à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Ceux qui souffrent le plus, ce sont les restaurateurs, puisqu'il n'y a plus qu'une heure de parcage gratuit à midi. Je ne sais pas où vous avez entendu dire que les affaires vont mieux au centre ville. Ce n'est pas du tout ce son de cloche que j'entends. Il faut apporter votre soutien à ce postulat pour les commerçants et pour les habitants, si vous voulez que les citoyens de Fribourg aient encore des magasins et des restaurants à proximité de chez eux."*

Vote

**Le Conseil général renonce, par 34 voix contre 27 et 4 abstentions, à transmettre au Conseil communal le postulat n° 62 de M. Daniel Gander et 7 cosignataires.**

- n° 63 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires demandant la suppression de la taxe de parcage aux abords des sites sportifs

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Daniel Gander (UDC) déclare ce qui suit .

*"Depuis quelques temps, se multiplient et fleurissent partout des parcomètres dans notre chère ville. Le site de Saint-Léonard ou celui du Guintzet, ainsi que d'autres, sont frappés par ces nouveaux moyens de*

Séance du 29 novembre 2010

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

*perception. Cette pratique est non seulement pénalisante pour les commerçants, mais aussi pour les clubs sportifs et les spectateurs, en particulier ceux qui, venant de l'extérieur, rechignent après leur déplacement, à s'acquitter d'une taxe de parcage.*

*Pour toutes ces raisons, je vous demande d'accepter la transmission de ce postulat."*

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime comme suit :

*"Nous ne pouvons pas souscrire au postulat de M. D. Gander car la gratuité du parcage est une invitation à utiliser sa voiture, ce qui va à l'encontre de nos principes. Pour les gens qui font du sport ou qui se rendent à l'entraînement, nous pensons qu'ils peuvent y aller à vélo ou à pied. C'est un bon échauffement.*

*En revanche, nous comprenons le souci d'apporter un soutien lors des matchs. Nous allons demander à nos délégués au Conseil de l'Agglomération de déposer un postulat pour obtenir la gratuité des transports publics aux détenteurs de billet pour des rencontres sportives quelles qu'elles soient. Cela se fait en Angleterre et c'est très apprécié.*

*Nous demandons au Conseil communal s'il est prêt à soutenir cette démarche. Si l'Exécutif ne veut pas répondre maintenant, je lui poserai une question en fin de séance."*

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) fait la déclaration suivante :

*"Au nom du groupe PCSO, nous vous invitons évidemment à rejeter ce postulat. Pour quelles raisons ? Comme les Verts, nous partons du principe qu'une pratique saine du sport est pleinement compatible avec un accès à pied ou en vélo aux sites sportifs. Nous déposerons prochainement un postulat visant tout simplement à supprimer les places de parc aux abords des sites sportifs, dans la mesure où les Verts auront obtenu la gratuité des transports en commun."*

Vote

**Le Conseil général renonce, par 35 voix contre 21 et 4 abstentions, à transmettre au Conseil communal le postulat n° 63 de M. Daniel Gander et de 11 cosignataires.**

- n° 64 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant une série de mesures pour renforcer la sécurité des cyclistes et promouvoir le vélo en ville

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavise favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

Mme Elena Strozzi (Verts) déclare ce qui suit :

*"Ce postulat est né d'un constat évident, si l'on se déplace en ville de Fribourg autrement qu'en voiture. Ce constat est corroboré par une étude publiée récemment. La ville de Fribourg est l'une des pires villes de Suisse pour qui se déplace en vélo. On y relève notamment de graves carences et problèmes de sécurité. C'est ainsi que les écoliers ne peuvent pas, en raison de cet état de fait, participer à l'action 'Bike to school'. Quand on connaît les bienfaits des déplacements en vélo pour la santé et la contribution de ce mode de transport à la diminution des nuisances sonores et à la pollution*

Séance du 29 novembre 2010

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

---

*atmosphérique en ville, la pratique du vélo devrait est davantage encouragée. Cela passe aussi et surtout par la sécurisation des trajets en ville.*

*Combien de fois n'a-t-on pas entendu des personnes âgées ou des parents trouver le vélo trop dangereux et qui le laissent au garage pour prendre leur voiture ! Renforcer la sécurité des deux-roues devrait être une priorité, lors de l'aménagement de toutes les routes, ainsi que lors de l'installation de chantiers.*

*Ce postulat demande trois choses :*

- *Une analyse et un concept global de la sécurité des cyclistes en ville;*

*Dans ce contexte, il conviendrait d'intégrer une réflexion portant sur la possibilité et les moyens pour les écoles de participer à l'action 'Bike to school'.*

- *Le développement d'aménagements et d'itinéraires pour les vélos également lors de chantiers.*
- *La création d'un fonds vélo ainsi que d'un poste de délégué de la Ville de Fribourg pour le vélo.*

*Même si la neige actuelle condamne nos vélos au repos, c'est en pensant aux belles journées de printemps que je vous prie d'accepter la transmission de ce postulat."*

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 64 de Mme Elena Strozzi.**

- n° 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de MM. Pierre Olivier Nobs (PCSO) et Marc-Antoine Gamba (PDC) demandant la pose d'une borne rétractable sur les routes du Fort-Saint-Jacques et de la Vignettaz

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, préavis favorablement la transmission au Conseil communal, pour étude, de ce postulat.

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

*"Je parle au nom des deux coauteurs de ce postulats, M. M.-A. Gamba et Mme E. Strozzi. Ce postulat vise à la pose de bornes rétractables – une ou plusieurs – sur l'axe route du Fort-Saint-Jacques – route de la Vignettaz – à l'instar de ce qui a été fait au Guintzet. En réalité, le problème est connu depuis longtemps : nous avons sur cet axe un important trafic de transit. Malgré les améliorations réalisées en amont, notamment par la Commune de Villars-sur-Glâne, et en aval par celle de Fribourg, la vitesse autorisée est régulièrement dépassée et les flux de véhicules sont intenses, en particulier aux heures de pointe. En outre, depuis un certain temps – sens unique de l'avenue de la Gare ou non, on ne le sait pas – force est de constater une hausse marquée de la circulation en transit. Ce trafic compromet la sécurité des aînés, des enfants et des écoliers et dégrade la qualité de vie de ce quartier.*

*C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier l'installation d'une ou de plusieurs bornes rétractables qui cloison-*

Séance du 29 novembre 2010

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

*neraient cet axe, en empêchant ce fameux transit, mais en garantissant le passage des véhicules des habitants et des véhicules d'urgence. De manière générale, nous invitons le Conseil communal à étudier le cloisonnement de tous les quartiers d'habitation, afin d'y juguler et d'y interdire le trafic parasite pendulaire. Merci d'avance d'accepter la transmission de ce postulat."*

M. Vincent Jacquat (PLR) fait la déclaration ci-après :

*"Force m'est d'abord de constater que M. P. O. Nobs, habitant du quartier de la Neuveville, n'est jamais à la Vignettaz aux heures de pointe. En tant qu'habitant de ce quartier de la Vignettaz, j'aimerais malgré tout rappeler à M. Nobs et à ses amis politiques que l'augmentation du trafic est constatée par les résidents depuis la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Il est clair qu'il y a toujours eu de la circulation dans cette rue, mais la hausse de ce trafic est significative depuis cette mise en sens unique. Avec votre postulat, vous repoussez le problème ailleurs et vous présentez une solution qui n'en est pas une.*

*J'aimerais que les signataires de ce postulat nous disent quelles seront les conséquences pratiques pour les personnes qui habitent cette rue, qui utilisent leur voiture, qui partent le matin et rentrent peut-être avant midi, que ces signataires nous disent exactement comment cela fonctionnera."*

M. Claude Schenker (PDC) fait la déclaration qui suit :

*"Le groupe démocrate-chrétien s'oppose à la transmission pour étude de ce postulat n° 65. Comment, en effet, imaginer que la pose d'une telle borne n'accroisse pas encore la circulation et les bouchons dans d'autres rues et quartiers de la ville, d'une manière qui devienne alors inacceptable pour tous ces habitants et qui, à leur tour, vont requérir bornes et fermeture ? La solution du Guintzet est certainement la solution à ne pas reprendre, à tout le moins pas sans une vue d'ensemble des questions de circulation en ville. Du reste, le quartier de la Vignettaz bénéficie déjà de nombreuses mesures. J'ose aussi croire que les automobilistes qui peuvent se passer de leur véhicule privé aux heures de pointe sont déjà fortement encouragés à le faire depuis la fameuse mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Il serait faux de pénaliser davantage ceux qui font encore vivre notre ville, artisans, commerçants, clients et contribuables compris."*

Vote

**Le Conseil général renonce, par 32 voix contre 19 et 10 abstentions, à transmettre au Conseil communal le postulat n° 65 de Mme Elena Strozzi et de MM. Pierre Olivier Nobs et Marc-Antoine Gamba.**

000

**9. Réponse à la question n° 159 de M. Claude Schenker (PDC) relative aux intentions du Conseil communal quant à l'utilisation des espaces qui se libèrent au cimetière**

M. Jean Bourqknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, donne connaissance à l'assemblée de la réponse ci-après du Conseil communal :

*"La question de M. C. Schenker vise à renseigner le Conseil général sur le projet lié aux espaces qui se libèrent au cimetière, sachant que la crémation est désormais davantage présente que l'inhumation.*

Séance du 29 novembre 2010

Réponse à la question no 159  
de M. Claude Schenker  
(PDC) relative aux intentions  
du Conseil communal quant à  
l'utilisation des espaces qui  
se libèrent au cimetière  
(suite)

---

*Je rappelle qu'en été 2009, le Conseil communal a décidé d'engager une réflexion critique traitant de la planification et de la gestion des espaces verts publics, et en particulier du cimetière de Saint-Léonard. Il a mandaté à cet effet une équipe pluridisciplinaire, constituée d'un architecte-paysagiste et d'un architecte-urbaniste dans le cadre d'un groupe de travail où étaient également présents l'architecte de Ville, le chef jardinier et trois contremaîtres qui le secondent dans sa tâche. La réflexion consacrée au cimetière est relativement complexe, puisqu'il s'agit d'un lieu dédié à la mort et d'une grande sensibilité paysagère. L'objectif déclaré de l'étude consiste à agir sur la rationalisation du mode de gestion afin d'en réduire les coûts, sans diminuer pour autant la qualité d'ensemble du site, mais au contraire de tenter d'en accroître la valeur.*

*Le travail s'est concentré sur les aspects écologiques, en tentant notamment de concilier la notion d'ornementation et celle de biodiversité, de renouveler le parc végétal pour en accroître la diversité et de rendre complémentaires les approches patrimoniales et contemporaines.*

*Le diagnostic établi a porté sur la mise en exergue du vieillissement de certaines plantations, ainsi que sur l'importance et le coût de l'entretien intensif, sans oublier la tendance relative à la diminution des surfaces nécessaires au cimetière, du fait précisément de l'évolution des pratiques d'inhumation.*

*Au terme de cette étude, le programme proposé au Conseil communal prolonge d'une part la logique des cycles d'occupation des sections tombales et d'autre part propose une stratégie pour mettre en valeur les tombes qui méritent d'être protégées de par leur qualité.*

*Le Conseil communal a récemment validé les grandes propositions qui lui ont été soumises par le groupe de travail. Il s'agit de compléter l'offre actuelle du cimetière, en dissociant et en précisant les trois ambiances des secteurs spécifiques :*

- 1. Le secteur des tombes à la ligne qui respecte et prolonge les plans de l'architecte I. Fraisse, concepteur en 1904 du premier aménagement;*
- 2. Le second volet concerne essentiellement le secteur réalisé entre 1940 et 1950, deuxième agrandissement significatif selon les plans de l'architecte-paysagiste A. Vivell. Selon le projet, il s'agira de mettre en valeur le thème du parc du souvenir par le renforcement des arbres persistants et caducs afin d'y créer un espace de grande qualité, à l'arborisation dense et aménagé tel un parc avec différentes clairières pour créer un lieu de méditation et de déambulation;*
- 3. Le dernier volet prévoit à long terme, cela veut dire de vingt-cinq à trente ans, un espace de réserve qui pourrait être progressivement libéré du fait de la désaffectation des tombes au cours des ans. Ce secteur est également destiné à être traité sous la forme d'un parc arborisé. Ouvert et public et détaché du cimetière, il pourrait cependant, à tout moment, être relié au parc du souvenir déjà mentionné, compte tenu des relations paysagères qui seront possibles.*

*En conclusion, les réflexions validées par le Conseil communal sur un projet de cimetière sauront offrir des ambiances contrastées et complémentaires permettant ainsi aux familles d'opter soit pour les sépultures dites 'classiques' dans une ambiance de jardin réglé par la rigueur des tombes à la ligne, soit pour un espace de méditation et de déambulation dans une autre ambiance paysagère qualifiée par une arborisation plus dense, le parc du souvenir. Le tout s'inscrit dans un projet global attentif à la qualité du site du fait*

Séance du 29 novembre 2010

Réponse à la question no 159 de M. Claude Schenker (PDC) relative aux intentions du Conseil communal quant à l'utilisation des espaces qui se libèrent au cimetière (suite)

*de la sensibilité du thème dont il est question. Pour information, le Conseil communal a décidé de reconduire le groupe de travail afin de développer désormais les principes de mise en œuvre et de réalisation, l'objectif étant d'intervenir de façon concrète dans les plus brefs délais, à partir d'une échéance qu'on peut estimer à 2012 ou 2013."*

M. Claude Schenker (PDC) déclare ce qui suit :

*"Je ne suis guère satisfait de cette réponse, dans la mesure où on nous demande d'attendre 25 à 30 ans avant que ne soit satisfait le souhait que j'ai exprimé et qui me semble pouvoir l'être dans un avenir beaucoup plus proche. Je pensais à ces quelques prochaines années."*

ooo

**10. Divers**

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 66 de M. Claude Schenker (PDC) et de 23 cosignataires demandant des mesures pour contrôler la population fort bruyante des corbeaux freux

M. Claude Schenker (PDC) résume le postulat ci-après :

*"La population des corbeaux freux est en forte hausse dans certains quartiers de Fribourg. Le Conseil communal reconnaissait dans 'La Liberté' du 4 mai 2010 que 'les corbeaux freux posent un vrai problème en ville, en raison du bruit qu'ils font'. Et c'est peu dire : dès le lever du jour, toute l'année, il n'est plus possible de fermer l'œil, même toutes les fenêtres fermées. Et à certaines périodes de l'année, le vacarme hitchcockien est incessant du lever au coucher du soleil. Des centaines d'habitants – et leur nombre augmente encore plus vite que celui des corbeaux – souffrent de ces dizaines de corbeaux qui croassent violemment à quelques mètres de leurs fenêtres, notamment à Pérolles, à Beaumont et à Bertigny. Certes, les corbeaux freux, contrairement aux corneilles, sont protégés et toute intervention est interdite en période de reproduction. Mais, lorsque leur nombre à proximité d'habitations est élevé, le Service des forêts et de la faune peut exceptionnellement autoriser les pompiers à les déloger, avant la ponte, pour que ces corbeaux s'écartent des habitations. Ce fut le cas à Guin au début de 2010 et à Beaumont en 2006. L'espèce est en augmentation partout et Fribourg a le triste privilège d'être parmi les villes les plus peuplées de freux corbeaux.*

*Pour améliorer la qualité de vie des habitants de la ville, je demande au Conseil communal :*

- *de solliciter du Canton une dérogation, puis de faire déloger ces corbeaux avant la ponte, sans toutefois mettre leur vie en danger, dans les quartiers où la situation est difficile, et*
- *d'intervenir auprès de la Confédération pour incliner celle-ci à éventuellement alléger ses mesures de protection."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.



Séance du 29 novembre 2010

Divers (suite)

- n° 67 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 12 cosignataires demandant d'étudier l'achat du terrain de la Brasserie du Cardinal et l'aménagement du quartier par un concours d'urbanisme

M. Laurent Dietrich (PDC) résume le postulat ci-après :

*"La décision de fermer l'usine du Cardinal est définitive. Si le PDC se réjouit qu'un plan social acceptable ait pu être négocié, il s'agit maintenant de préparer une bonne et juste affectation pour cette zone. Le groupe démocrate-chrétien considère que cette situation ouvre une opportunité sans précédent de parachever le développement de toute la zone allant de la gare au Plateau de Pérolles.*

*Aussi, le groupe PDC demande-t-il au Conseil communal de préparer sans délai l'organisation d'un concours d'urbanisme de large échelle permettant d'ouvrir la voie à la valorisation non seulement du terrain de Cardinal, mais aussi des terrains voisins pouvant se prêter à une nouvelle affectation. Par ailleurs, le PDC rappelle que Feldschlösschen a proposé à la Ville l'octroi d'un droit d'emption. L'Etat a souhaité participer aux négociations y relatives. Notre groupe considère qu'un achat par la Ville de tout ou partie du terrain n'est envisageable qu'aux conditions suivantes :*

- *le prix doit être préférentiel;*
- *il doit s'agir d'un instrument nécessaire de valorisation du terrain;*
- *l'achat doit être un investissement, dont le retour doit être assuré à court terme par une valorisation rapide entraînant des recettes fiscales dont la Ville a besoin. En cas d'achat conjoints avec l'Etat, la Commune doit obtenir de ce dernier les garanties juridiques que l'affectation entraînera des recettes fiscales nouvelles et durables pour la Ville. Un mécanisme de compensation devra être prévu si cette garantie ne peut être réalisée."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 68 de M. Pius Odermatt (PS) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier une nouvelle formulation des exigences linguistiques dans les offres d'emploi

M. Pius Odermatt (PS) résume le postulat ci-après :

*"Nous demandons au Conseil communal d'étudier d'autres critères d'engagement que celui de la 'langue maternelle' dans les offres d'emploi. Il s'agira notamment de retenir des critères décrivant les compétences linguistiques de manière plus précise en recourant par exemple aux termes 'très bonnes connaissances ou maîtrise' de la langue française ou allemande (texte allemand).*

*Jusqu'à présent, la Commune de Fribourg publie des annonces de mise au concours disant que les postes sont réservés à quelqu'un de langue maternelle française ou allemande. Cette pratique a été confirmée dans la réponse que le Conseil communal a donnée en séance du 27 septembre 2010 (cf. procès-verbal, p. 150-151), à la question que je lui avais posée antérieurement.*

*Une telle exigence est non seulement inutile mais constitue même et surtout une forme de discrimination.*

Séance du 29 novembre 2010

Divers (suite)

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 69 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) et de 23 cosignataires demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une adéquation meilleure des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants

M. Jean-Frédéric Python (PDC) résume le postulat ci-après :

*"Nous demandons que le Conseil communal étudie les points suivants concernant l'accueil extrascolaire :*

- *comment améliorer le système d'inscription des élèves en tenant compte des différentes alternances des EE et des P1-3 ?*
- *comment augmenter le nombre de places dans les accueils ?*
- *une collaboration avec d'autres institutions serait-elle possible (crèche, école maternelle...) ?*
- *comment adapter les accueils extrascolaires à la prise en charge de nouveaux élèves, suite à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine ?*
- *comment mieux assurer la sécurité des élèves sur le chemin entre les bâtiments scolaires et les accueils (EE) dans leurs nouveaux locaux ?*

*Nous souhaitons que le rapport du Conseil communal suggère des pistes de réflexion et propose des solutions visant à une meilleure adéquation des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants de la ville."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

**B. NOUVELLES QUESTIONS**

- n° 164 de Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) relative au déneigement des secteurs pavés

Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"La Ville a-t-elle étudié d'autres moyens pour enlever la neige que l'actuel chasse-neige, notamment sur les sols pavés ? Il s'agit, naturellement, de préserver les pavés en déneigeant ces secteurs avec des moyens plus doux qu'à l'heure actuelle, comme des brosses, à l'instar de ce qui se fait à Berne."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, répond dans les termes ci-après :

*"La Ville a-t-elle étudié d'autres méthodes d'enlèvement de la neige ? Actuellement, la réponse est non. Il y a lieu de préciser que ce n'est pas la partie en métal des lames qui touche le sol, et en particulier les pavés, mais bien une partie en caoutchouc, ce qui minimise, le cas échéant, les dégâts. A notre connaissance, il n'y a pas eu, au cours de ces dernières années, de dégât avéré suite à l'utilisation des chasse-neige. Les chauffeurs font particulièrement attention. Comme j'entends que d'autres méthodes de déneigement seraient utilisées, notamment à Berne, j'en prends note. Nous*

Séance du 29 novembre 2010

Divers (suite)

*analyserons en quoi consistent ces méthodes et si elles sont également utilisables chez nous."*

Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) est satisfaite de cette réponse.

- n° 165 de Mme Giovanna Garghentini Python (PS) relative à l'adhésion de Fribourg aux "Communes sympas"

Mme Giovanna Garghentini Python (PS) pose la question ci-après :

*"La Ville de Fribourg a-t-elle un intérêt et déposera-t-elle sa candidature pour participer au projet "Communes sympas" pour lequel le délégué à l'intégration cantonal a reçu un subventionnement de la Confédération ?*

*Cinq communes au maximum pourront y participer. Sont déjà sur les rangs Bulle et Belfaux et trois autres communes ont déjà manifesté leur intérêt, mais ne se sont pas encore déterminées. Fribourg peut donc encore s'inscrire et prouver ainsi une réelle volonté pour les projets d'intégration."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, peut donner la réponse suivante :

*"Depuis deux ans, à chaque début d'année, nous rencontrons les responsables cantonaux de la politique d'intégration. C'est à chaque fois l'occasion de leur faire part de notre avis sur les nombreux projets d'intégration mis sur pied par un grand nombre d'organismes de la ville. Pour des raisons financières, nous ne pouvons, à notre grand regret, y participer pleinement. Pour les mêmes considérations financières, nous n'avons pas non plus créé un poste de délégué à l'intégration ou au bien-être social, c'est selon.*

*Nous rappelons que le Conseil communal a souhaité, qu'au cours de l'année prochaine déjà si possible, modifier quelques-uns des postes de travail communaux pour y parvenir. C'est dans ce contexte que nous allons prendre en considération le vœu de Mme la Conseillère générale et que nous allons étudier, de concert avec le délégué cantonal à l'intégration et en fonction de nos moyens et des conditions à remplir comment y parvenir."*

Mme Giovanna Garghentini Python (PS) est satisfaite de cette réponse.

- n° 166 de M. Pascal Wicht (UDC) relative aux dimensions de la salle de spectacle "Equilibre"

M. Pascal Wicht (UDC) fait la déclaration ci-après :

*"Nous avons eu l'occasion de constater, lors de notre dernière séance, que les coûts de la salle de spectacle 'Equilibre' était notablement plus grands que ce qui avait été promis au peuple fribourgeois. Et quelle excuse nous donnait-on dans le message : 'on est toujours plus intelligent après'.*

*Si l'on en croit l'information diffusée par la chaîne 'La Télé', reprise par la suite par un article du 'Matin' du 29 octobre 2010, ce ne sont pas seulement les coûts qui sont plus grands que prévu, c'est aussi la salle. La comparaison entre l'image de synthèse présentée en 2006 et la photographie réalisée dernièrement par M. C. Schütz du théâtre en construction est parlante. Elle confirme parfaitement l'impression générale de la population au sujet de la*

Séance du 29 novembre 2010

Divers (suite)

*taille de la salle, que l'on trouve d'ailleurs exprimée dans le message dont nous avons débattu concernant le réaménagement du secteur, où on cite les propos d'un participant à l'une des marches : 'je ne pensais pas que c'était si haut là, ça bouche la totalité'. M. J. Bourgknecht confie d'ailleurs dans l'article du 'Matin' qu'il voit le bâtiment plus petit. Et le même M. Bourgknecht d'expliquer sur la chaîne 'La Télé' qu'on est toujours plus intelligent après'. Chaque époque, chaque génération a ses expressions fétiches, ses phrases à la mode que l'on entend partout. En 2010, à Fribourg, ou du moins au Conseil communal, la phrase à la mode est 'on est toujours plus intelligent après'.*

Cet élément nouveau suscite de notre part les questions suivantes :

1. *est-ce que oui ou non le bâtiment construit respecte les dimensions prévues dans le projet approuvé par le peuple le 21 mai 2006 ?*
2. *si oui, comment le Conseil communal explique-t-il l'impressionnante différence entre l'image de synthèse représentant la salle de spectacle depuis les Grand-Places, utilisée en 2006 lors de la campagne, et la photographie prise par M. Schütz ? L'image de synthèse a-t-elle volontairement montré un bâtiment plus petit en comparaison des bâtiments environnants ?*
3. *si non, comment le Conseil communal explique-t-il cette différence de taille et de volume ?*
4. *si non, quel est le coût de cette différence, notamment quant au matériel et aux honoraires ?*

*M. Bourgknecht dit ne pas savoir si les citoyens auraient voté différemment s'ils avaient su que le bâtiment serait si grand. Nous avons surtout l'impression que, dans le dossier de la salle de spectacle, de plus en plus de citoyens fribourgeois se sentent un peu comme le corbeau de la fable qui jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus'."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise ce qui suit :

*"Mon intervention sera brève, dans la mesure où ce n'est pas de loin pas la première fois qu'éclate cette polémique et que les réponses ont déjà été données à plus d'une reprise. La salle de spectacle correspond entièrement aux plans mis à l'enquête. Je rappelle que ce sont bien le dossier de mise à l'enquête, les gabarits et le permis de construire qui font foi, et non des images de synthèse.*

*Ces images ont été produites par une entreprise professionnelle de visualisation qui avait été mandatée pour faire ce travail. Cette société, qui s'appelle Architon à Zurich est reconnue dans cette spécialité et a exécuté des travaux dans l'ensemble de la Suisse. Le modèle 3D de l'édifice a été conçu par cette maison, sur la base des plans du projet. C'est cette société qui a intégré ensuite ces plans dans le cadre de photographies qu'elle a prises sur place.*

*Il n'y avait pas de raison pour le Conseil communal, et il n'y en a pas encore aujourd'hui, de penser que cette maison a fait du mauvais travail. Il en va évidemment de la crédibilité de cette entreprise et de sa responsabilité éventuelle.*

*Il est en outre de notoriété que ces visualisations ont une valeur informative sur l'aspect et l'implantation d'un bâtiment. Il n'a du reste*

Séance du 29 novembre 2010

Divers (suite)

*jamais été dit que c'était la réalité, mais bien une illustration, un ordre de grandeur de l'image future du site des Grand-Places avec la salle.*

*Ces différences de perception entre les images de synthèse et la réalité dans le terrain sont reconnues et font qu'actuellement, dans les concours d'architecture – ce qui n'était sauf erreur pas le cas il y a quelques années -, il est exigé de fournir uniquement des maquettes et des plans et non plus des illustrations. C'est dans ce sens là que j'ai déclaré qu'on pourrait réfléchir dans l'hypothèse où une situation similaire à celle-là se présentait, s'il vaudrait la peine de créer une image de synthèse.*

*Il convient, en outre, d'être extrêmement prudent face à des photographies prises aujourd'hui afin de les comparer à des images de synthèse. Notre Service des bâtiments a lui-même pris des photos, où l'on constate que depuis la poste, il n'y a quasiment aucune différence entre la brochure et la réalité. En ce qui concerne l'image depuis les Grand-Places, d'après nos photos, la différence est nettement moins grande qu'avec la photo prise par M. C. Schütz. Cette impression dépend en effet, notamment, de l'angle de la prise de vue, de l'endroit précis où vous la tirez ou encore de la hauteur l'on se place pour prendre la photographie.*

*Enfin, si besoin, il faut souligner qu'il n'y a en tout cas pas eu volonté de tromper l'électorat. Si nous avions voulu le faire, nous n'aurions rien montré du tout. On se rappelle, en effet, que c'est en particulier sur la base de cette illustration qu'un certain nombre d'opposants a critiqué l'esthétisme de la salle."*

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

*"Je ne suis pas satisfait de cette réponse. Je suis quelque peu étonné d'entendre M. le Vice-Syndic dire que l'information qui figurait dans la brochure explicative n'était pas censée représenter la réalité. C'est un argument un peu curieux. Il n'en demeure pas moins qu'une différence existe. On ne sait toujours pas d'où elle vient, qui est responsable. L'entreprise qui a créé ces images de synthèse a-t-elle pu se fonder sur des données correctes ? Ou bien cette société a-t-elle commis des erreurs ? Nous n'avons toujours pas de réponse.*

- n° 167 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative aux coûts de construction de la salle de spectacle (Equilibre) à charge de la Commune

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

*"En début de séance, j'ai demandé à M. J. Bourgknecht, s'il confirmait les chiffres qu'il a indiqués lors de la dernière séance du Conseil général quant à la part des coûts de construction de la salle 'Equilibre', assumée par la Ville de Fribourg. Cette part s'élève selon le procès-verbal de notre dernière séance à 17,9 millions de francs. Or, selon la brochure remise lors de la votation populaire, cette part devrait s'élever à 19,581 millions de francs. Pourquoi n'avoir pas repris ce montant ?*

*Vous nous expliquez ensuite que grâce à des apports complémentaires, la part de la Ville de Fribourg a été ramenée à 14,7 millions de francs. Or, comme vous le savez, le seul don de la Bourgeoisie a ramené en 2006 la participation de la Commune politique à 13,581 millions de francs, si je sais compter. Pourquoi de telles incertitudes ?*

*Vous comprendrez peut-être dès lors pourquoi notre groupe n'a pas pu voir une réduction de cette charge, là où il y a une hausse de la*

Séance du 29 novembre 2010

Divers (suite)

*charge. Ainsi, vous n'aurez plus à vous en étonner, comme vous l'avez affirmé lors de la dernière séance."*

M. Pierre-Alain Clément s'exprime comme suit :

*"Si je répond à cette question, ce n'est pas à titre de Syndic, mais en tant que membre du comité de Coriolis Infrastructures. Je vous donne raison, Mme A. de Weck, sur le fait que dans le document originel, tel qu'il a été publié dans la fameuse brochure, évoquée il y a quelques instants par M. . Wicht, on évoquait une participation de la Ville de Fribourg de 13'581'160 francs.*

*En fonction de l'évolution du dossier – sans entrer dans tous les détails et sans me lancer dans un long raisonnement – et en particulier des apports supplémentaires du Casino qui ont permis d'encaisser, depuis 2007 jusqu'à aujourd'hui, une somme cumulée de près de 5 millions de francs, auxquels devraient s'ajouter encore environ 1 million de francs en 2011, soit au total quelque 6 millions francs, la participation actuelle de la Ville s'élèverait, si les calculs que j'ai rapidement faits sont, comme je le crois, corrects, dès lors à 19,46 millions de francs. En y soustrayant la participation totale de la Bourgeoisie de 6 millions de francs, on arrive effectivement au chiffre de 13,5 millions que vous avez donné.*

*Il s'agit bien évidemment des montants que nous avons encaissés et qui l'ont été à raison de 1,5 million de francs par an sur quatre ans pour des considérations de gestion publique. Ce chiffre de 13,5 millions de francs est correct, mais au moment où mon collègue vous a fait part de sa réponse, seuls 4,5 millions de francs avaient déjà été versés par la Bourgeoisie.*

*Il faut encore ajouter que le budget tel qu'il se présentait à l'époque prévoyait un apport de la part de mécènes de 700'000 francs, alors qu'aujourd'hui cet apport est déjà plus de 2 millions de francs. Cet élément explique également les grandes différences constatées. Voilà les renseignements un peu évolutifs que je puis vous donner, mais qui prennent en considération les participations que nous avons reçues. C'est pourquoi, si la réalité correspond bien à la planification, la participation de la Ville de Fribourg s'élèvera à un maximum de 13,5 millions de francs."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) est satisfaite de cette réponse. *"Je remercie le Conseil communal. Il n'y a donc pas réduction de cette participation, puisqu'elle correspondra au montant initialement prévu."*

- n° 168 de M. John Clerc (PS) relative à la petite fusion entre Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot

M. John Clerc (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"J'essaie d'être plus intelligent avant qu'après. C'est pourquoi je pose la question qui suit.*

*Il est question d'une petite fusion entre Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot. Qu'en pense le Conseil communal ? Est-ce que ce projet de fusion ne met pas en cause le projet d'une grande fusion à six pour 2016 ?*

*Je me réfère également à ce média nouveau qui s'appelle 'La Télé' où on a pu entendre M. R. Schneuwly qui avait l'air d'éprouver une certaine sympathie pour cette petite fusion à trois et le Conseiller d'Etat P.*

Séance du 29 novembre 2010

Divers (suite)

*Corminboeuf qui avait l'air de dire que ce serait la condamnation de la fusion à six.*

*Quand on sait que le projet de fusion à six résulte d'une volonté populaire manifestée par le dépôt d'une initiative, on peut se demander si la démarche des 'petits fusionnistes' est véritablement opportune."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après :

*"Il convient d'abord de rappeler que cette démarche de fusion, d'abord à cinq, puis à six, est le résultat non seulement d'une entente cordiale, mais d'un engagement très formel et donc très fort pris par les syndicats au nom de leur conseils communaux, suite au dépôt de l'initiative 'Fusion 2011' qui avait récolté le nombre requis de signatures dans les cinq communes de Fribourg, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne. Cette initiative avait suscité quelques polémiques quant à la procédure à suivre. Il a été finalement convenu entre les cinq syndicats, agissant au nom de leurs conseils communaux, de reprendre les objectifs de cette initiative, en élargissant la démarche à la Commune de Marly. Il a été décidé de reporter l'objectif de la fusion de 2011 à 2016. Des liens existent entre les initiateurs initiaux – si vous me permettez l'expression – et le comité ad hoc qui s'est constitué avec les représentants des six communes. Les auteurs de l'initiative continuent à surveiller de près le travail de cette commission.*

*Au cours des derniers travaux de cette commission, toute une série de démarches ont été menées par la société de conseil que nous avons mandatée. Dans le cadre de ces démarches, le mandataire a rencontré chaque conseil communal. Effectivement, lors de notre dernière réunion, nous avons été mis au courant du fait que 'des' conseillers communaux de ces trois communes faisaient plutôt part de leur vœu d'une fusion à trois, plutôt qu'à six.*

*Notre mission, en tant que conseil communal, sera de nous déterminer pour la prochaine séance de la commission. Il va de soi que le Conseil communal de Fribourg insistera particulièrement en faveur d'une fusion à six et non pas d'une fusionnette."*

M. John Clerc (PS) est satisfait de la détermination du Conseil communal.

- n° 169 de M. François Miche (PS) relative à l'œuvre des Galoches

M. François Miche (PS) déclare ce qui suit :

*"En 1874, Jules Daler donnait une somme importante à la Ville en legs, pour créer l'Œuvre des galoches'. J'ai lu dans le bulletin d'information '1700' du mois de mars 2010 que 'le Conseil communal a décidé l'achat de patins pour la deuxième patinoire par le biais du Fonds Jules Daler, 'Œuvre des galoches', POUR un montant de 12'500 francs.*

*D'où ma question : qu'en est-il du but principal de cette fondation ? En effet, le but principal de cette œuvre était de vêtir les pauvres et de les chauffer."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond comme suit :

*"L'Œuvre des galoches, ainsi que vous l'évoquez, a été créée à une époque où il fallait répondre à des besoins spécifiques, notamment afin de chauffer certains enfants. Depuis quelques années, nous avons fort heureusement dépassé ce stade. Aussi, lorsque la première patinoire de Saint-Léonard a été construite, il y a presque trente ans, l'Œuvre des galoches' avait*

Séance du 29 novembre 2010

Divers (suite)

*été mise à contribution afin que le service des Sports ait un nombre suffisant de patins à mettre à disposition des élèves. C'est dans le même état d'esprit que l'opération a été renouvelée dans le cadre de l'ouverture de la deuxième patinoire."*

Le Président demande à M. F. Miche s'il est satisfait.

M. François Miche (PS) de répondre :

*"A vrai dire, non, car force est de constater que le but premier fixé par J. Daler lors de son legs n'a pas été véritablement respecté, à savoir de vêtir et de chausser les pauvres et, en dernier ressort, s'il devait y avoir un reliquat, d'offrir des promenades aux enfants de la ville."*

- n° 170 de M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) relative aux accueils extrascolaires

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

*"La Commune met à disposition des personnes intéressées un accueil extrascolaire. Il s'agit de permettre aux parents qui travaillent d'y placer leurs enfants le matin, à midi ou en fin d'après-midi. Un règlement en définit les critères d'accès. Malheureusement, la demande est régulièrement supérieure à l'offre. Il faut donc souvent statuer pour sélectionner entre ces demandes trop nombreuses et en écarter certaines.*

*J'en viens à mes trois questions :*

- a. *sur quelle base réglementaire la Commune statue-t-elle pour les personnes qui ne sont pas retenues lors de la première phase de sélection ?*
- b. *est-il vrai que les parents des enfants dont le dossier est mis en attente lors de cette première phase de sélection – évidemment en raison de l'excès de cette demande – ne reçoivent de réponse concernant la prise en charge de leur(s) enfant(s) que la veille de la rentrée scolaire ?*
- c. *quelles dispositions le Conseil communal entend-il prendre pour répondre à la demande qui est systématiquement supérieure à l'offre ?*

*Je sais que notamment la Commune de Villars-sur-Glâne adapte chaque année son offre à la demande."*

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales et des Ecoles, précise ce qui suit :

*"Le critère que nous prenons en considération, c'est celui de l'âge de l'enfant. Comme nous connaissons effectivement un manque de places, nous choisisons toujours les plus jeunes de préférence à des élèves plus âgés. Il n'en reste pas moins que les choses deviennent difficiles.*

*Quant à l'information des parents, qui peut paraître tardive, elle est dépendante du mode d'alternance de chaque classe. Lors des premières années d'enseignement, tant à l'école infantine qu'en primaire, il y a un système d'alternance. Les parents ne savent pas forcément à la mi-août, quelle sera l'alternance de leur(s) enfant(s). Ce n'est véritablement qu'au moment de la rentrée scolaire que la décision est prise par les enseignants, avec aussi des possibilités de prendre en compte éventuellement les fratries en fonction des disponibilités ou non des parents.*



Séance du 29 novembre 2010

Divers (suite)

*Il n'en reste pas moins que les accueils extrascolaires deviennent insuffisants, à l'exception de celui du Botzet, puisqu'on a pu emménager dans des locaux plus spacieux. Au Jura, on prévoit, dans le cadre des constructions scolaires projetées, un aménagement plus important, ce qui nécessitera aussi l'engagement de personnel. Il en est de même à la Vignettaz; des négociations sont en cours pour trouver des locaux, également en lien avec l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Pour l'accueil du Schoenberg à Mon-Repos, il faudra trouver d'autres solutions dans le cadre de l'agrandissement du complexe scolaire. Reste le secteur de l'Auge/Neuveville où il est plus difficile de trouver des locaux. On peut imaginer de transporter des enfants au Schoenberg pour soulager l'accueil de la Neuveville; mais c'est de la musique d'avenir.*

*Quoi qu'il en soit, il en résultera des coûts supplémentaires, notamment des charges salariales. Le Conseil communal est informé de la situation. Ce problème fait partie intégrante de la planification scolaire qui, par un effet de dominos, devrait permettre d'apporter des améliorations à la situation."*

*M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) est partiellement satisfait de cette réponse "donnée à la volée". "Il faut être conscient que pour les familles ayant plusieurs enfants et dont seul le plus jeune est accueilli, le problème persiste puisqu'elles doivent trouver d'autres solutions. C'est là l'un des éléments fondamentaux de ma question. J'ai pris bonne note que le Conseil communal est conscient de ce problème et qu'il mène une réflexion. J'espère que dans les prochains budgets, on trouvera des solutions."*

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la séance est levée à 22.50 heures.

Fribourg, le 16 décembre 2010  
AP/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry GACHET

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI